SOMMAIRE

1. VUE	D'ENSEMBLE DU BUDGET	2
1.1. Str	ucture du budget	3
1.2. Ni	veaux d'épargne	7
2. LASI	ECTION DE FONCTIONNEMENT	8
2.1. Re	cettes de fonctionnement	8
2.1.1.	Les dotations de l'Etat	8
2.1.2.	Les recettes fiscales	8
2.1.3.	Les recettes d'exploitation	10
2.1.4.	La péréquation entre départements	11
2.2. Dé	penses de fonctionnement	13
2.2.1.	Mission A - Développement et attractivité territoriale	14
2.2.2.	Mission B – Solidarité et action sociale	
2.2.3.	Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport	22
2.2.4.	Mission D – Gestion publique départementale	26
3. LA SI	ECTION D'INVESTISSEMENT	30
3.1. Dé	penses d'investissement 2019 (crédits de paiement)	30
3.1.1.	Mission A - Développement et attractivité territoriale	
3.1.2.	Mission B – Solidarité et action sociale	
3.1.3.	Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport	
3.1.4.	Mission D – Gestion publique départementale	
3.2. Au	torisations de programme	40
3.3. Fir	nancement de l'investissement	41
3.3.1.	Les recettes d'investissement	41
3.3.2.	L'endettement	42
3.3.3.	Amortissements	43
4. Les	BUDGETS ANNEXES	44

1. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

Le projet de BP 2019 s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires présentées à l'Assemblée départementale du 21 décembre dernier. Ainsi,

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement est maintenue avec une évolution des dépenses hors péréquation et à périmètre constant (hors effet C'Midy) contenue à 1,6 % par rapport aux crédits ouverts au budget 2018.
 Le Département, non signataire du « contrat » prévue par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, comme 54 % des départements, respectera ainsi le montant fixé par l'Etat à 931,6 M€.
- Les recettes du Département sont prévues à fiscalité constante permettant au Département de conserver une fiscalité modérée avec un taux de TFPB de 12,58 % (qui le classe 7ème des départements de métropole, 3ème des départements de plus de un million d'habitants et 2ème des départements franciliens (hors Paris) derrière les Hauts-de-Seine), dans un contexte de ralentissement prévisible des produits issus des DMTO (- 40 M€ au regard de la prévision d'encaissement du produit 2018) et de hausse nouvelle des prélèvements de péréquation (+ 10 M€).
- Le Département poursuit sa politique d'investissement ambitieuse sur le territoire avec un montant de dépenses, hors dette, de 419,4 M€ dont près de la moitié sera consacré au développement et à l'attractivité territoriale. Les subventions d'investissement envers le bloc communal (communes, intercommunalités et syndicats mixtes) s'élèvent à 95,6 M€ soit une progression de + 13,9 M€ (+ 16,9 %).
- Les efforts de gestion du Département lui permettent de maintenir une très bonne capacité d'autofinancement (épargne brute à 165 M€ en légère hausse de +0,9% au regard des crédits ouverts 2018) afin de financer un haut niveau d'investissement tout en contenant l'endettement. La capacité de désendettement s'établira au maximum à 3,2 années, soit un niveau parmi les plus bas de France (moyenne nationale de 6,6 ans en 2018 et 5,6 ans pour les autres départements franciliens).

1.1. Structure du budget

Le budget primitif 2019 s'établit à 1 472,3 M€ en dépenses et recettes réelles.

Le volume global du budget en intégrant les mouvements d'ordre s'élève à 1 692 M€ et se présente ainsi :

en M€		Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements budgétaires
Fonctionnement	Recettes	1 191,6	15,4	1 206,9
Polictionniement	Dépenses	1 026,1	180,8	1 206,9
Investissement	Recettes	280,8	204,3	485,1
mvestissement	Dépenses	446,2	38,9	485,1
TOTAL	Recettes	1 472,3	219,7	1 692,0
TOTAL	Dépenses	1 472,3	219,7	1 692,0

Les principales hypothèses retenues dans l'élaboration du budget sont les suivantes :

a- <u>La prise en compte de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 et le respect de l'ODEDEL</u>¹

La LPFP 2018-2022 a accentué les efforts demandés aux administrations publiques locales pour participer à la réduction du déficit de l'Etat à travers :

- la limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement à + 1,2 % (assortie de sanctions en cas de non-respect). Le seuil de dépenses maximales est fixé à 931,6 M€ pour le Département des Yvelines (objectif dit « ODEDEL¹ »);
- la réduction de l'encours de dette des collectivités territoriales de 13 Md€ (non assortie de sanction).

Comme la majorité des départements (54 %), le département des Yvelines a refusé de signer le « contrat » assorti à cette LPFP en raison :

- de son faible niveau d'endettement ;
- de la nécessité d'investir sur les territoires et donc de faire appel à un niveau raisonnable d'endettement;
- du pilotage de cette réforme (absence de dialogue, sanction financière que le contrat soit ou non signé).

Le Département des Yvelines, engagé depuis 2014 dans une démarche de maîtrise de ses coûts de fonctionnement (lui permettant d'être le département le moins dépensier de France), poursuivra cet effort. Avec un montant de 931,3 M€ de dépenses retraitées¹, le Département respectera le seuil maximum de dépenses de fonctionnement fixé par l'Etat à 931,6 M€.

¹ ODEDEL : Objectif d'évolution de la dépense locale

Les retraitements autorisés concernent les atténuations de produits (péréquation notamment), les provisions, les atténuations de charges (remboursement de masse salariale notamment par C'Midy), les AIS au-delà d'une évolution de + 2 % par rapport au CA N-1.

M€	BP 2019
Dépenses de fonctionnement	1 026,1
dont péréquation	59,9
dont retraitement C'Midy	22,5
Total dépenses de fonctionnement hors péréquation et effet C'Midy	943,8
Autres retraitements ODEDEL (provisions, AIS, atténuations de charges, remboursement DMTO)	12,4
Total dépenses de fonctionnement hors péréquation, effet C'Midy et autres retraitements	931,4
Montant limite d'évolution des dépenses de fonctionnement ODEDEL	931,6

Par ailleurs, le Département des Yvelines ayant maintenu un niveau d'endettement parmi les plus faibles de France et souhaitant poursuivre ses efforts en matière d'investissement au service du développement, de l'aménagement et de l'attractivité de son territoire, maintiendra une trajectoire d'endettement en hausse tout en conservant une capacité de désendettement inférieure à 5 ans, soit bien en deçà du niveau critique, fixé par l'Etat, de 10 ans.

b- La prise en compte du nouveau périmètre SEMOP C'Midy:

L'une des principales évolutions du BP 2019 est liée à la création de la SEMOP C'Midy dédiée à la restauration scolaire et à la propreté des collèges. Ce changement de périmètre de gestion a ainsi pour effet d'augmenter «artificiellement» les dépenses et recettes de fonctionnement de + 22,5 M€ en 2019. Cet effet correspond au montant des recettes reçues par le Département au titre du remboursement des mises à disposition de personnel pour 20,5 M€ et de la redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 2,1 M€.

Les dépenses de fonctionnement générées par la création de C'Midy sont composées :

- d'une dépense de fonctionnement supplémentaire de 36,3 M€ correspondant à la subvention forfaitaire d'exploitation (SFE) et au complément de prix unitaire (CPU), versés par le Département à C'Midy dans le cadre de ce contrat de concession ;
- du maintien dans les dépenses de personnel du Département de la masse salariale des agents des collèges atténuée d'une diminution de - 7,3 M€, liée au transfert des agents contractuels et des CUI vers C'Midy;
- de la diminution de la DGF des collèges de 0,6 M€;

soit une dépense de fonctionnement totale de 28,5 M€.

Le coût supplémentaire pour le Département de + 6 M€ s'explique par :

- l'évolution significative de la qualité des prestations fournies par un recours accru aux filières bio, et aux circuits courts,
- la prise en charge par C'Midy de la gestion administrative et logistique (auparavant gérés par les collèges) : achats, réservations, facturation, ressources humaines...,
- la mise à disposition auprès des familles d'outils informatiques de gestion des réservations et de la facturation,
- et la prise en charge par le Département de la diminution du coût pour les familles qui réserveront les repas au plus près de leur besoin mais dont les coûts fixes devront être absorbés par le CD78.

c- La création du fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I)

Les départements franciliens ont souhaité renforcer la solidarité territoriale en s'associant de façon volontaire autour d'un mécanisme innovant de péréquation (délibération du l'assemblée départementale des Yvelines n°2018-CD-1-5826.1 du 21 décembre 2018). En investissement, le département des Yvelines abondera ce fonds à hauteur de 27 M€ en 2019. Parallèlement à la création de ce fonds d'investissement, il a été proposé au Gouvernement d'augmenter les montants du Fonds de solidarité départemental de la Région IDF (FSDRIF). En fonctionnement, cela pourrait se traduire pour notre département par un prélèvement annuel supplémentaire de + 4,4 M€ (en plus des 2,4 M€ prévus en 2019). Cette augmentation nécessite néanmoins une évolution législative qui n'a pas été intégrée dans la loi de finances pour 2019².

Concernant les recettes:

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 191,6 M€ en 2019 soit une augmentation de 18,5 M€ (+1,6%).

en M€	CO 2018*	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
Recettes de fonctionnement hors C'Midy	1 173,1	1 169,1	-4,0	-0,3 %
Effet C'Midy		22,5		
Recettes de fonctionnement	1 173,1	1 191,6	18,5	1,6 %
Recettes d'équipement	85,7	94,6	8,9	10,4 %
Emprunt nouveau (sur la base des crédits ouverts)	36,3	186,2	149,9	413,1 %
Recettes d'investissement	122,0	280,8	158,8	130,2 %
TOTAL	1 295,0	1 472,3	177,3	13,7 %

^{* (}hors excédent de fonctionnement reporté)

Les principales hypothèses portant sur les recettes 2019 sont les suivantes :

- hors C'Midy, des recettes de fonctionnement en diminution de 4 M€ (-0,3 %) par rapport aux CO 2018. Cette variation est principalement liée aux recettes d'exploitation en recul de 9,7 M€, partiellement compensée par des recettes fiscales en hausse de + 6,7 M€.
- une hausse des recettes d'investissement hors dette de + 8,9 M€ par rapport aux CO 2018 liée notamment à la hausse des prévisions de cessions immobilières (30 M€) ;
- un emprunt d'équilibre de 186,2 M€³, soit un financement prévisionnel des investissements (hors remboursement de la dette) par l'emprunt à hauteur de 44,4 %.

² Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

³ Ce montant constitue un maximum puisqu'il sera ajusté en fonction des réalisations effectives constatées au compte administratif 2018 et de la mobilisation du fonds de roulement.

Au niveau des dépenses :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 026,1 M€ en 2019 en hausse de + 1,7 % par rapport aux CO 2018. Après retraitements, le département des Yvelines respectera le niveau maximal autorisé pour ses dépenses de fonctionnement soit 931,3 M€ (cf. 1.1.a page 3).

en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
Dépenses de gestion et d'intervention hors péréquation et effet C'Midy	959,5	943,8	-15,7	-1,6 %
Prélèvements fonds de péréquation	49,6	59,9	10,3	20,8 %
Effet C'Midy		22,5		
Dépenses de fonctionnement	1 009,1	1 026,1	17,1	1,7 %
Dépenses d'investissement hors rembt d'emprunt	459,6	419,4	-40,2	-8,8 %
Remboursement d'emprunt en capital	24,5	26,8	2,3	9,4 %
Dépenses d'investissement	484,1	446,2	-37,9	-7,8 %
TOTAL	1 493,2	1 472,3	-20,9	-1,4 %

Hors C'Midy et hors péréquation les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 943,8 M€ soit une baisse de - 15,7 M€ (- 1,6 %).

Le BP 2019 intègre une nouvelle hausse des prélèvements de péréquation de + 10,3 M€ vs CO 2018 en raison notamment :

- de la hausse de 250 M€ du fonds national alimenté par un nouveau prélèvement sur les DMTO qui impacte le budget du Département de + 7,9 M€ en 2019 ;
- et de la proposition de doublement du FSDRIF représentant une augmentation de + 4,4 M€ pour le CD 78.

Le BP 2019 poursuit une politique d'investissement soutenue, avec un montant de dépenses, hors dette, de 419,4 M€.

1.2. Niveaux d'épargne

La hausse des recettes de fonctionnement conjuguée à une hausse plus limitée des dépenses de fonctionnement engendre une légère hausse de l'épargne brute par rapport aux CO 2018 (+ 0,9 %).

en M€	CO 2018*	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
Recettes de fonctionnement	1 173,1	1 191,6	18,5	1,6 %
Dépenses de fonctionnement	1 009,1	1 026,1	17,1	1,7 %
EPARGNE BRUTE	164,0	165,4	1,4	0,9 %

^{* (}hors excédent de fonctionnement reporté)

Le niveau d'épargne brute permet de couvrir les dotations aux amortissements mais aussi de limiter le recours à l'emprunt pour financer les investissements prévus.

en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
Epargne brute	164,0	165,4	1,4	0,9 %
Dotation aux amortissements nette (DAN)	105,9	116,6	10,7	10,1 %
Couverture de la DAN	1,5	1,4	-	-

L'encours de dette à fin 2018 s'établit à 370 M€. Si la totalité de l'emprunt d'équilibre 2019 devait être mobilisée, le Département afficherait un encours de dette de 529,4 M€ avec une capacité de désendettement en hausse par rapport à 2018 à 3,2 années, soit un niveau parmi les plus bas de France (moyenne nationale de 6,6 ans en 2018). Le niveau d'emprunt réel 2019 sera ajusté en fin d'année aux dépenses et aux recettes d'investissement effectivement réalisées. Les éléments présentés au DOB s'appuient ainsi systématiquement sur les hypothèses de consommation des crédits tant en fonctionnement qu'en investissement. Le budget présente quant à lui des autorisations prévisionnelles de dépenses.

en M€	CO 2018	BP 19
Encours*	370,0	529,4
Epargne brute	164,0	165,4
Capacité de désendettement	2,3	3,2

^{* 2018 =} emprunt réel ; 2019 = emprunt d'équilibre

Avec ces niveaux d'épargne, le Département maintient une santé financière au-dessus de la moyenne des département d'Île-de-France :

Indicateurs de référence CD78	Moy. CD IdF 2017			CD 78 2019
Dégager une épargne nette positive ⁴	130 M€	259 M€	140 M€	139 M€
Maintenir à terme une capacité de désendettement inférieure à 5 années, afin d'écarter tout risque d'insolvabilité future ⁵	5,6 ans	1,3 an	2,3 ans	3,2 ans
Un taux d'épargne brute > 7‰	13 %	23 %	14 %	14 %

⁴ Epargne nette = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement (dont charges financières) - Remboursement en capital de l'emprunt capacité de financement dégagé par le budget de fonctionnement disponible pour financer tout ou partie des dépenses d'investissement. Ratio de solvabilité annuelle.

⁵ Capacité de désendettement = rapport, exprimée en années, entre le stock de dettes au 31 décembre de l'année N et l'épargne brute (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement). Mesure la durée théorique de remboursement de l'intégralité de la dette de la collectivité par l'intermédiaire de ses ressources courantes. Ratio de solvabilité pluriannuelle.

⁶ Taux d'épargne brute = Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement. Mesure la solidité de la gestion du budget de fonctionnement. Ratio d'épargne.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 191,6 M€ contre 1 172,9 M€ en 2018 hors excédent reporté de 194,5 M€.

en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	
Dotations de l'Etat	36,5	35,5	-1,0	-2,7 %
Recettes fiscales	998,3	1 005,1	6,7	0,7 %
Recettes d'exploitation	138,3	151,1	12,8	9,3 %
TOTAL	1 173,1	1 191,6	18,5	1,6 %

2.1.1. Les dotations de l'Etat

en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
DGF	20,3	19,8	-0,5	-2,6 %
DGD	4,4	4,4	0,0	0,0 %
Compensations fiscales	3,7	3,7	0,0	-0,1 %
DCRTP	8,1	7,6	-0,5	-5,8 %
TOTAL - Dotations de l'Etat	36,5	35,5	-1,0	-2,7 %

Dans sa loi de finances 2019 (LF 2019), l'Etat prévoit une stabilisation de ses concours aux collectivités locales pour la deuxième année consécutive. En conséquence, la diminution de la DGF du Département sera relativement limitée⁷ en 2019 (-2,6%) après avoir baissé de 125,3 M€ en 2017 par rapport à 2013, soit - 86 %. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est également prévue en légère baisse de - 0,5 M€ compte tenu d'un ajustement national de - 30 M€.

2.1.2. Les recettes fiscales

M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
TFPB	331,9	341,1	9,2	2,8 %
CVAE- attribution de la compensation	110,7	110,7	0,0	0,0 %
CVAE - cotisation	112,9	120,4	7,5	6,6 %
IFER	1,6	1,7	0,1	7,1 %
Reversement FNGIR	8,3	8,3	0,0	0,0 %
Fds compensation péréqué AIS	7,2	7,1	-0,1	-1,2 %
Impositions directes	572,5	589,3	16,7	2,9 %
Produit DMTO	330,0	320,0	-10,0	-3,0 %
Produit TSCA	66,0	66,0	0,0	0,0 %
Produit TICPE	10,7	11,5	0,8	7,5 %
Taxe sur l'électricité	13,3	13,3	0,0	0,0 %
Taxe d'aménagement	5,8	5,0	-0,8	-13,8 %
Autres impôts et taxes	425,8	415,8	-10,0	-2,3 %
TOTAL -Recettes fiscales	998,3	1 005,1	6,7	0,7 %

⁷ Légère baisse liée aux écrêtements.

8

Les recettes fiscales progressent de + 6,7 M€ avec comme principales variations avec les CO 2018 :

- le produit de TFPB à + 9,2 M€;
- le produit de CVAE perçu directement par le Département à + 7,5 M€;
- le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à 10 M€ par rapport aux CO 2018.

a) La taxe foncière sur les propriétés bâties

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) inscrit en 2019 est estimé à 341,1 M€ (vs 331,9 M€ de CO 2018 correspondant au montant perçu en 2018). Il correspond au produit attendu sans modification du taux actuel (12,58 %) et sur la base d'une revalorisation des bases de 2,8 %8.

b) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le produit de CVAE dont la prévision est plus difficile compte tenu de son évolution très erratique du fait de la prise en compte de régularisations sur les exercices antérieurs est estimé à 231,1 M€ (vs 223,6 M€ de CO et de recette perçue en 2018. Il se décompose en deux produits :

- la part de CVAE nationale perçue par le Département est estimée à 120,4 M€;
- l'attribution de compensation reversée par la Région est quant à elle figée à 110,7 M€º.

L'entrée en vigueur de la loi NOTRé a privé le Département d'une partie de la dynamique fiscale de la CVAE estimée à 17,5 M€ pour l'année 2019 (plus de 38 M€ depuis 2017).

c) Les droits de mutation

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est estimé à 320 M€ en 2019 basé sur un taux de 4,5 %. Le produit des **DMTO** est en baisse de 10 M€ par rapport aux CO 2018 et il est diminution de - 40 M€ par rapport aux produits de **DMTO** qui seront perçus en 2018 à hauteur de 360 M€.

L'évaluation du produit est rendue complexe par la multiplicité des facteurs tels que : l'évolution du nombre de transactions et du prix moyen des transactions ou la modification structurelle du marché (nombre de nouveaux logements construits et disponibles à la vente, comportement des ménages vis-à-vis de l'épargne et volume de primo-acquérants, etc.).

La prévision 2019 est donc prudente compte tenu de la forte volatilité du produit DMTO qui dépend directement du dynamisme du marché de l'immobilier. Celui-ci est certes favorisé par des taux d'intérêt bas et un prix du m² dont la progression se stabilise sur le territoire départemental en 2018 (+ 1,2 % d'évolution annuelle 2018 par rapport à + 2,7 % d'évolution annuelle 2017) mais un repli reste possible.

⁸ + 0,5 % d'évolution physique (variation connue en novembre 2018) et + 2,3 % de revalorisation forfaitaire en application du coefficient d'actualisation forfaitaire des bases d'imposition fixé par l'article 99 de la LFI pour 2017 et déterminé annuellement en fonction de la variation de l'indice synthétique des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

⁹ Pour rappel, le transfert d'une part de la CVAE des départements vers les régions afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi NOTRé (services de transport scolaire et services de transport routier non urbains) a été acté en 2016. En Ile-de-France, dans la mesure où la compétence transport y est assurée par IdF Mobilités, aucune compétence n'est transférée des départements à la Région.

Ainsi, la part de CVAE nationale revenant aux départements est réduite de 48,5 % à 23,5 %, la part revenant aux régions passant alors de 25 % à 50 % depuis 2017. Ce prélèvement de 25 points sur les départements est partiellement compensé par le versement par les régions d'une attribution de compensation figée au montant du produit perçu en 2016.

d) Les autres recettes fiscales se composent :

- de 7,1 M€ dans le cadre du financement des allocations individuelles de solidarité (AIS) en diminution de (part Etat des frais de gestion de la taxe foncière dénommée « fonds de compensation péréquée » aux départements)- 0,1 M€ par rapport à 2018;
- du produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) estimé à 1,7 M€, montant en légère hausse de + 0,1 M€ par rapport à 2018, après une forte baisse subie en 2018 (- 3,4 M€) du fait de l'arrêt de la centrale électrique de Porcheville;
- de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA), stable par rapport à 2018 à 66 M€;
- de la part « complémentaire » de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), en hausse de + 0,8 M€ par rapport à 2018 à 11,5 M€;
- de la taxe sur les consommations finales d'électricité, estimée à 13,3 M€, correspondant au niveau du montant des encaissements de 2018 ;
- et du produit de la taxe d'aménagement estimé à 7,5 M€. Compte tenu de la perception les années précédentes d'indus résultant de modifications ou d'annulations de permis de construire, la DDFiP a indiqué qu'un prélèvement de 2,5 M€ serait réalisé réduisant ainsi ce produit à 5 M€, soit - 0,8 M€ par rapport à 2018.

2.1.3. Les recettes d'exploitation

en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
Ressources RSA - TICPE	52,3	52,7	0,4	0,7 %
Ressources RSA - FMDI	6,3	6,0	-0,3	-4,8 %
Ressources RSA - Allocations forfaitaires	1,3	1,8	0,5	38,5 %
CNSA - Dotation versée au titre de l'APA	17,0	18,1	1,2	6,9 %
CNSA - Dotation versée au titre de la PCH	9,8	10,1	0,2	2,4 %
CNSA - Dotation versée au titre de la MDPH	1,2	0,0	-1,2	-100,0 %
Part autonomie	0,4	0,6	0,1	33,8 %
Part prévention	0,9	2,6	1,6	171,8 %
Atténuation de charges	2,1	22,7	20,5	973,5 %
FCTVA	0,8	0,5	-0,3	-35,0 %
Autres produits de gestion courante	23,9	21,6	-2,3	-9,6 %
Produits des services, du domaine	7,5	4,9	-2,6	-34,7 %
Produits exceptionnels et autres	14,5	9,6	-4,9	-33,8 %
TOTAL - Recettes d'exploitation	138,1	151,1	13,0	9,4 %

Les « recettes d'exploitation » sont évaluées à 151,1 M€, en hausse par rapport aux CO 2018 de + 9,4 %. Elles comprennent notamment :

- les ressources transférées pour la gestion du RSA : la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) et les allocations forfaitaires sont en hausse de + 1 % par rapport à 2018 à 60,5 M€;

- les participations de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), perçues en compensation des dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) sont en hausse de + 1,4 M€;
- la participation de la CNSA au titre de la compensation des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH) de 1,2 M€ en 2018 qui sera désormais versée directement à la MDPH permettant ainsi de réduire les flux financiers de dépenses et de recettes entre le Département et ses opérateurs ;
- les atténuations de charges sont quant à elles en forte hausse de + 20,5 M€ du fait de la prise en compte du remboursement du personnel mis à disposition de C'Midy;
- les produits de gestion courante, du domaine et des services, qui incluent les produits des loyers des immeubles, les redevances pour occupation du domaine public et les remboursements de travaux ou d'études effectués pour le compte des communes, la participation du personnel aux chèques restaurant et diverses participations sont évalués à 26,5 M€, en diminution de 4,9 M€ par rapport à 2018. Cette baisse est liée notamment à :
 - o la suppression, compte tenu de la mise en place de C'Midy, d'une recette de 3 M€ en provenance des collèges qui remboursaient au Département une partie du personnel de demi-pension (Fonds de rémunération du personnel de demi-pension);
 - o au remboursement de la MDPH directement aux pôles autonomies territoriaux sans passer par le Département afin de réduire les flux entre opérateurs (baisse de 1,2 M€ en recette et en dépense) ;
 - o et de la prise en compte de moindres régularisations qu'en 2018 (- 0,5 M€) au titre de l'hébergement des personnes handicapées.
- les produits exceptionnels sont en baisse de 3 M€ du fait notamment de la perception en 2018 d'une dotation exceptionnelle (dit dotation Cazeneuve) de 1,2 M€ compensant la hausse des dépenses relative aux MNA et des baisses de recettes suivantes : contrats aidés (- 0,9 M€), fonds social européen (- 0,4 M€), fonds de solidarité logement (FSL) (- 0,3 M€) et FCTVA (- 0,3 M€).

2.1.4. La péréquation entre départements

Les dispositifs de péréquation se composent de quatre prélèvements principaux (Fonds DMTO, FSD, Fonds CVAE et FSDRIF) auxquels le Département des Yvelines est un contributeur net puisqu'il ne bénéficie d'aucun reversement. Les prélèvements pour le Département progresseront de près de 21 % en 2019, soit une hausse de 10,3 M€ dont 7,9 M€ relèvent d'un nouvel abondement sur les DMTO des départements (péréquation obligatoire) et + 4,4 M€ relèvent d'une péréquation horizontale « volontaire » proposée par les départements d'Île-de-France.

en M€		CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
	Fonds DMTO	35,7	36,0	0,3	0,9 %
DMTO	Abondement du fonds DMTO 2019		7,9	7,9	
	Fonds solidarité départemental (FSD)	7,1	7,2	0,1	0,9 %
CVAE	Fonds CVAE	4,3	2,0	-2,3	-53,8 %
FSDRIF	Fonds solidarité IDF (FSDRIF)	2,5	2,4	-0,1	-3,0 %
13DKII	FSDRIF volontaire (lié au FS2I)		4,4	4,4	
TOTAL		49,6	59,9	10,3	20,8 %

Trois prélèvements concernent les produits de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :

- Le Département contribuera à hauteur de **36 M€ au titre du fonds DMTO**. Une contribution en progression de + 0,3 M€ par rapport à 2018 en raison d'une légère hausse du produit encaissé en 2018 par rapport à 2017 ;
- La hausse nationale de ce fonds à hauteur de 250 M€ validée entre l'Etat et l'Assemblée des départements de France (ADF) avec une modalité de prélèvement correspondant à 0,106 % de la base des DMTO de l'année 2018, conduit à un prélèvement supplémentaire de 7,9 M€ pour le Département ;
- Le Département des Yvelines est également contributeur au fonds de solidarité des départements (FSD) à hauteur de 7,2 M€ en 2019 contre 7,1 M€ en 2018. Ce fonds destiné à financer les AIS et dont la répartition est fonction du reste à charge et du potentiel fiscal des départements, est alimenté par une ponction d'office de 0,35 % sur l'assiette des DMTO et limité à 12 % des DMTO.

Concernant le **fonds de CVAE**, la charge estimée s'établit à 2 M€ en 2019, en diminution de - 2,3 M€ par rapport à 2018, compte tenu du ralentissement du produit 2018 de CVAE sur le territoire départemental par rapport à la moyenne nationale.

Le Département sera également contributeur au **fonds de solidarité d'Île-de-France pour un montant de 2,4 M€**, en baisse de - 3 % par rapport à 2018. Toutefois, dans le cadre de la mise en place du nouveau Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (FS2I), il a été proposé d'augmenter les montants du FSDRIF par le doublement de ce fonds sans contribution parisienne ou son triplement avec une participation de Paris. En fonctionnement, cela pourrait se traduire pour le département par **un prélèvement annuel supplémentaire de + 4,4 M€** (en plus des 2,4 M€ prévus en 2019). Cette augmentation nécessite néanmoins une évolution législative sur laquelle le Gouvernement ne s'est pas encore prononcé à ce stade.

2.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 1 026,1 M€ en 2019, se répartissent de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement par mission (en M€, masse salariale répartie par mission):

Missions - en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	
A- Développement et attractivité territoriale	66,4	58,9	-7,5	-11,3 %
B- Solidarité et action sociale	640,8	629,7	-11,1	-1,7 %
C- Education, formation, jeunesse, culture et sport	156,1	180,0	23,9	15,3 %
D- Gestion publique départementale	145,8	157,5	11,7	8,1 %
TOTAL	1 009,1	1 026,1	17,1	1,7 %

Les prévisions budgétaires 2019 s'appuient sur de nouvelles propositions permettant de limiter les dépenses de fonctionnement :

- suppression, optimisation ou modernisation de dispositifs, permettant de financer des mesures nouvelles ;
- ajustements techniques, quand cela était possible : transfert de dépenses de fonctionnement en section d'investissement, simplification des flux de dépenses entre le Département et ses opérateurs (ex : IngenierY, MDPH).

Plus de 60 % du budget départemental de fonctionnement est consacré aux politiques de solidarité et action sociale (630 M€) qui comprennent principalement les allocations individuelles de solidarité (AIS : APA, PCH, RSA pour 234,3 M€ en hausse de 2,7 % au regard des CO 2018), le financement de l'hébergement des personnes âgées et handicapées ainsi que sur l'aide sociale à l'enfance. Ces dépenses sont en diminution de - 1,7 % (-11 M€) entre les CO 2018 et le BP 2019 ce qui témoigne de la poursuite de la rationalisation engagée par le Département en la matière. En effet, malgré les contraintes externes fortes, de nombreux leviers sont utilisés pour contenir les dépenses sociales (contrôle du RSA, programme d'insertion ambitieux porté par l'agence ActivitY, modification des modes de placement ASE vers davantage de maintien à domicile des enfants, convergence tarifaire des établissements d'hébergement PA, PH, ASE etc.)

Concernant l'éducation, le BP 2019 est marqué par la mise en place de C'Midy (29 M€), chargée d'assurer la restauration et le nettoyage au sein des collèges yvelinois dès le 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, le Département maintient son engagement auprès du SDIS (68 M€) et en faveur de la mobilité (40 M€). Les efforts de maîtrise des moyens de fonctionnement du Département sont maintenus avec des dépenses de masse salariale (176,2 M€) en recul de 4,5 % au regard des CO 2018 ainsi que les autres postes de dépenses (20 M€ soit -7 M€ par rapport aux CO 2018).

La présentation chiffrée du BP 2019 est effectuée au regard des CO 2018 conformément aux documents budgétaires réglementaires. Toutefois, l'exercice d'élaboration du BP 2019 a été conduit afin de rapprocher la prévision budgétaire du montant prévisionnel du compte administratif, dans le cadre du double objectif de maîtrise des dépenses et de pilotage de l'ODEDEL. Ainsi, la prévision de réalisation est mentionnée dans la présentation ci-après, à titre informatif afin d'éclairer l'évolution des dépenses et le niveau de crédits proposé au BP.

2.2.1. Mission A - Développement et attractivité territoriale

Politique - en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
A01 Attractivité des territoires	1,0	0,4	-0,6	-61,8 %
A02 Solidarité territoriale	1,2	0,5	-0,7	-58,0 %
A03 Mobilité durable	39,6	40,1	0,6	1,4 %
A04 Environnement	1,9	1,3	-0,6	-32,2 %
A05 Logements	9,8	7,4	-2,4	-24,6 %
A06 Attractivité économique	2,6	0,8	-1,8	-70,1 %
A07 Rayonnement local	3,7	3,0	-0,7	-20,2 %
TOTAL MISSION A	59,8	53,5	-6,3	-10,5 %
Masse salariale	6,6	5,4	-1,2	-17,6 %
TOTAL MISSION A avec MS	66,4	58,9	-7,5	-11,3 %

Les crédits consacrés à la mission A hors masse salariale au BP 2019 (53,5 M€) sont en diminution par rapport aux CO 2018 (- 6,3 M€, soit - 10,5 %). Ils concernent principalement l'entretien et l'exploitation des routes départementales, la participation à IDF Mobilités, les aides au transport des familles (cartes Améthyste et transports scolaires), ainsi que le fonds de solidarité logement pour les familles en difficultés.

La masse salariale affectée à la mission A (5,4 M€) est en diminution par rapport aux CO 2018 (- 1,2 M€, soit - 17,6 %) à la suite d'un changement de périmètre, la direction de l'environnement (mission A) ayant été intégrée à la direction attractivité et qualité de vie (mission C).

A01 Attractivité des territoires

Les crédits de fonctionnement consacrés à l'attractivité des territoires s'élèvent à 0,4 M€ au BP 2019, soit - 0,6 M€ par rapport aux CO 2018. Ces crédits concernent les dépenses d'ingénierie des opérations d'intérêt national Seine-Aval pour 0,2 M€ et Paris-Saclay pour 0,2 M€, confiées respectivement à l'Etablissement public d'aménagement Seine aval (EPAMSA) et à l'Etablissement public d'aménagement Paris Saclay (EPAPS).

La diminution des crédits prévus au BP 2019 s'explique par l'apurement en 2018 de conventions prévues sur les années précédentes (- 0,4 M€) et par l'arrêt notamment des subventions au Forum métropolitain Grand Paris.

A02 Solidarité territoriale

En 2019, 0,5 M€ est consacré en fonctionnement à l'aide au bloc communal (- 0,7 M€ par rapport aux CO 2018) dans le cadre des actions suivantes :

- 0,4 M€ est dédié à l'agence départementale d'aide aux communes IngénierY (-0,6 M€) dont la mission est de faciliter la réalisation des projets des communes de moins de 2 000 habitants. Cette diminution n'est qu'apparente : jusqu'en 2018, le personnel du Département mis à disposition d'IngenierY lui était facturé, avec un financement du Département en contrepartie. En 2019, pour simplifier les flux financiers, cette mise à disposition de facto gratuite se fait désormais sans flux. Ainsi, l'aide totale du Département à IngenierY s'élève en 2019 à 1,1 M€ en augmentation de + 0,2 M€ par rapport à 2018¹0.
- 0,1 M€ est consacré au nouveau dispositif d'aide à l'ingénierie des communes fusionnées.
- Les crédits d'études d'urbanisme ont été transférés en investissement, ce qui explique la diminution de - 0,2 M€ par rapport aux CO 2018.

¹⁰ Contribution du CD78 de 365 K€, personnel du CD78 mis à disposition gratuitement 692 K€, subvention d'investissement du CD78 de 50 K€.

A03 Mobilité durable

40,1 M€ sont consacrés à cette politique au BP 2019, soit une augmentation de + 0,6 M€ (+ 1,4 %) par rapport aux CO 2018. Ces crédits permettent de financer :

- Ile-de-France Mobilité à hauteur de 20,5 M€ (+ 0,1 M€ par rapport aux CO 2018) correspondant à une hypothèse de revalorisation annuelle de + 1 %;
- les transports scolaires pour 6,5 M€ (+ 0,1 M€ par rapport à 2018) ;
- les cartes de transports Améthyste pour 6,6 M€ (+ 0,6 M€ par rapport aux CO 2018, soit + 10 %), compte tenu d'une hausse constante de + 9 % par an du nombre de bénéficiaires parmi les personnes âgées et handicapées;
- l'entretien et l'exploitation des routes départementales pour 5,9 M€ confiés à l'Etablissement Public Interdépartemental (+ 0,4 M€) ;
- les bâtiments des centres d'exploitation routiers pour 0,5 M€;
- en 2018, 0,4 M€ a été consacré au Championnat de cyclisme FFC, événement non reconduit en 2019 (- 0,4 M€).

A04 Environnement

Avec 1,3 M€, les crédits prévus en 2019 consacrés à cette politique diminuent de - 0,6 M€ par rapport aux CO 2018. Ces crédits permettent de financer :

- les espaces naturels sensibles pour 0,6 M€, comprenant les forêts départementales (0,4 M€) et l'entretien des sites départementaux (0,1 M€). Ces crédits sont en diminution de 0,4 M€ par rapport aux CO 2018 compte tenu du transfert en section d'investissement de la subvention à l'Agence des Espaces Verts (- 0,2 M€) et des travaux d'aménagement du parc du peuple de l'herbe (- 0,2 M€);
- les parcs naturels régionaux de Chevreuse et du Vexin pour 0,1 M€, en diminution de 0,2 M€ compte tenu de la reprise de leur gestion par la Région. Les crédits inscrits correspondent donc aux soldes de financements des conventions antérieures ;
- les berges de Seine dont l'entretien est confié au syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) : 0,3 M€ (crédits stables) ;
- les participations aux syndicats mixtes dans le domaine de l'eau (COBAHMA, SMAGER) : 0,2 M€ (crédits stables) ;

En parallèle, 5,8 M€ de recettes sont inscrites au BP 2019, dont 5 M€ de taxe d'aménagement en baisse de - 0,8 M€ compte tenu d'une régularisation d'indus notifiée par la DDFiP, 0,6 M€ de recettes en provenance de l'Inspection générale des carrières, et 0,2 M€ de produits du domaine forestier départemental.

A05 Logements

Les dépenses consacrées aux aides au logement s'élèvent à 7,4 M€ au BP 2019, soit une diminution de - 2,4 M€ par rapport aux CO 2018 (pour des raisons majoritairement techniques). Elles se décomposent ainsi :

- 5,8 M€ (soit 1,3 M€ par rapport aux CO 2018 marqués par des dépenses exceptionnelles de régularisations pour 1,2 M€ suite à l'internalisation du FSL) dédiés au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) permettant d'aider les familles en difficulté à accéder à un logement ou à y rester. Ce plan comprend le financement de partenaires associatifs conduisant des actions d'accompagnement liées au logement (2,6 M€, crédits stables) et le FSL (Fonds Solidarité Logement) pour 3,2 M€ dont les crédits sont en baisse de 1,3 M€ par rapport aux CO 2018;
- 0,8 M€ versé au titre de la taxe d'aménagement au CAUE (crédits stables) ainsi que 0,2 M€ de provisions pour d'éventuelles restitutions de taxe à la DDFiP;
- 0,4 M€ pour le programme d'adaptation de l'habitat des personnes en situation de perte d'autonomie confiée à SOLIHA (personnes âgées et handicapées) (crédits stables) ;
- 0,1 M€ pour l'agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) ;

Les crédits affectés au programme d'amélioration et de réhabilitation des logements des particuliers
 « Habiter Mieux » sont en diminution de - 1 M€ (1 M€ de CO en 2018 pour l'instruction des dossiers)
 qui ont été transférés en section d'investissement.

En parallèle, 0,8 M€ de recettes sont prévues au BP 2019 (soit - 0,3 M€ par rapport aux CO 2018), avec 0,6 M€ de recettes FSL (en baisse de - 0,7 M€, soit - 54 % par rapport aux CO 2018) et 0,2 M€ en provenance de l'ANAH dans le cadre du programme Habiter Mieux.

A06 Attractivité économique

Les dépenses prévues pour cette politique s'élèvent à 0,8 M€ au BP 2019, en diminution de - 1,8 M€ par rapport aux CO 2018. Elles comprennent principalement :

- 0,4 M€ d'adhésion au SMO Yvelines Numérique, stable par rapport aux CO 2018; Les crédits pour l'extension du réseau haut débit (0,9 M€ en 2018) n'ont pas été reconduits suite à la cession du THD. Par ailleurs, les crédits inscrits en 2018 pour le plan numérique des sites départementaux (0,3 M€) et pour le développement du centre de vidéo-protection (0,4 M€) n'ont pas été reconduits non plus en 2019 compte tenu du transfert de compétences au SMO Yvelines Numérique;
- 0,2 M€ dédiés au tourisme, soit 0,1 M€ par rapport aux CO en 2018, mais stable par rapport au BP 2018;
- 0,1 M€ d'aides aux agriculteurs.

A07 Rayonnement local

Les dépenses prévues au BP 2019 s'élèvent à 3 M€, soit une diminution de - 0,8 M€ par rapport aux CO 2018. Elles correspondent aux actions de promotion et de communication évènementielle : relations institutionnelles (- 0,4 M€), événementiel sportif (- 0,3 M€) et partenariat événementiel (- 0,1 M€).

2.2.2. Mission B – Solidarité et action sociale

Politique - en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
B01 Sites territorialisés : PAT, MDPH, TAD	17,7	11,9	-5,8	-32,6 %
B02 Personnes âgées	87,4	85,9	-1,5	-1,7 %
B03 Personnes handicapées	179,5	182,0	2,5	1,4 %
B04 Familles en difficulté	3,2	3,9	0,7	20,1 %
B05 Aide sociale à l'enfance	127,3	121,4	-5,9	-4,7 %
Dont Assistantes Familiales	14,2	13,9	-0,3	-2,3 %
B06 PMI et santé	3,2	2,6	-0,6	-18,2 %
B07 RSA et insertion	149,0	147,4	-1,5	-1,0 %
Dont CUI	5,0	1,8	-3,2	-64,0 %
B08 Coopération internationale	1,7	1,5	-0,2	-13,6 %
TOTAL MISSION B	569,0	556,6	-12,4	-2,2 %
Masse salariale (hors CUI et assistantes familiales)	71,8	73,1	1,3	1,8 %
TOTAL MISSION B avec MS	640,8	629,7	-11,1	-1,7 %

Les crédits consacrés à cette mission portent principalement sur les allocations individuelles de solidarité (AIS : APA, PCH, RSA), sur le financement de l'hébergement des personnes âgées et handicapées au titre de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) ainsi que sur l'aide sociale à l'enfance.

Les dépenses sociales de fonctionnement sont en diminution de - 1,7 % (- 11 M€) entre les CO 2018 et le BP 2019 ce qui témoigne d'un réel effort de rationalisation et d'économies dès 2018. Malgré des contraintes externes fortes et une nouvelle hausse des dépenses de RSA, tous les leviers sont utilisés pour contenir les dépenses sociales :

- meilleur contrôle du RSA;

- poursuite de la politique d'embauche de PEC (ex-CUI) ;
- optimisation du programme départemental d'insertion dont la mise en œuvre est confiée à l'agence ActivitY :
- modification de la structure des modes de placement ASE vers davantage de mesures de maintien à domicile des enfants ;
- convergence tarifaire des établissements d'hébergement PA, PH, ASE
- ajustements techniques de flux de dépenses pour éviter des doublons financiers : simplification des flux financiers entre la MDPH et les PAT, entre la CNSA et la MDPH sans passer par le Département.

Les dépenses de personnel hors CUI, et hors assistantes familiales (principalement les travailleurs sociaux des territoires), représentent 73,1 M€ et sont en hausse de + 1,3 M€ (+1,8%), compte tenu :

- de la mise en place d'équipes spécialisées en interne permettant d'optimiser l'efficacité de nos actions et de nos dépenses sociales telles que le renforcement du service départemental d'accueil familial (le placement familial des enfants confiés à l'ASE étant plus approprié et moins onéreux que le placement en foyers), le déploiement du centre de contact et d'accueil téléphonique de la PMI étendu au domaine social, le déploiement d'éducateurs chargés de prévention dans les collèges, ou encore des équipes renforcées pour le contrôle du RSA;
- de l'effet année pleine du renforcement des équipes des territoires d'action départementale (TAD) consécutif à la réorganisation des services territorialisés à partir de fin 2016.

En intégrant les CUI et les assistantes familiales, la masse salariale atteint 88,8 M€ (en baisse de - 2,3 M€ par rapport aux CO 2018, soit - 2,5 %) et représente la moitié de la masse salariale du Département. Cette diminution s'explique notamment par le transfert à C'Midy de 200 contrats aidés PEC (ex-CUI).

B01 Sites territorialisés

Avec 11,9 M€, le BP 2019 est en diminution par rapport aux CO 2018 de - 5,8 M€.

Ces dépenses portent sur les participations versées aux Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) qui regroupent depuis le 1^{er} janvier 2017 les anciennes coordinations handicap (CHL), autonomie (CGL) et les équipes médico-sociales (EMS). Ces dépenses portent également sur la participation du Département à la MDPH ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments sociaux (TAD, PMI).

Un budget de 7,5 M€ sera consacré aux PAT, engendrant une baisse de - 2,6 M€ par rapport aux CO 2018 compte tenu de la reprise des excédents 2017 prévue en 2019 à hauteur de 1 M€ et de la décision d'établir les conventions directement entre la MDPH et les PAT diminuant mécaniquement les dépenses de fonctionnement de - 1,5 M€. Ce financement transitait par le Département des Yvelines jusqu'en 2018 selon le schéma suivant :

- versement de 1,5 M€ de la MDPH au CD78 pour le remboursement aux PAT de mises à disposition
- et remboursement aux PAT de 1,5 M€ par le CD78.

En 2019, la dotation de la CNSA sera encaissée directement par la MDPH, baissant de facto les dépenses de fonctionnement.

La gestion immobilière des sites sociaux territorialisés (TAD, PMI) s'élève à 4,4 M€ (- 1,9 M€ par rapport aux CO 2018). Cette tendance s'explique en partie par la rationalisation engagée concernant les locations prévues pour la PMI et pour les services des TAD. De plus, une partie des interventions courantes devraient être à terme requalifiées en investissement du fait de nouveaux marchés à bon de commande de travaux plus adaptés à des travaux d'envergure (dans le cadre du projet Yvelines accueil).

B02 Personnes âgées

En 2019, 85,9 M€ seront consacrés aux personnes âgées soit - 1,6 M€ par rapport aux CO 2018 (- 1,8 %).

L'APA à domicile qui s'élève à 33,4 M€ en 2019 est en hausse de + 1,2 % par rapport aux CO18. Cette augmentation s'explique par la hausse du nombre de bénéficiaires de 1,4 % sur le 1er semestre 2018 par rapport au 1er semestre 2017 et de l'augmentation du coût moyen du plan d'aide (revalorisation du SMIC de 1,3 % notamment).

Les aides à l'hébergement des personnes âgées en établissements (APA en établissement et aide sociale à l'hébergement des PA) représentent la majorité des crédits alloués à cette politique, avec 46,9 M€ (- 2 M€ par rapport aux CO18). Cette politique comprend :

- la prestation APA en établissements : 25 M€ (-3,1% par rapport aux CO 2018 compte tenu d'un ajustement des crédits au réalisé 2018);
- l'accueil des personnes âgées en établissement (aide sociale à l'hébergement ASH) : 21,9 M€ (-4,2% par rapport aux CO 2018) avec une tendance à la baisse du nombre de bénéficiaires et de nouvelles mesures liées à des ouvertures de places (40 places supplémentaires à Buc et 26 places de plus à Vernouillet notamment).

D'autres aides à domicile sont également proposées pour le maintien à domicile des personnes âgées à hauteur de 4,7 M€ (services d'aide à domicile, accueil de jour...). Ces crédits sont stables en 2019.

Enfin, le Département mène des actions de **lutte contre l'isolement des personnes âgées** à hauteur de 0,9 M€ (stable par rapport à 2018) avec notamment 0,4 M€ pour le dispositif Yvelines Etudiant Séniors (YES), 0,3 M€ pour la téléassistance et 0,2 M€ pour la lutte contre la maltraitance avec l'Association Gérontologique des Yvelines - AGY.

En recettes, 30,9 M€ sont prévus au BP 2019 (- 0,4 M€, soit - 1,3 % par rapport aux CO 2018) : 18,1 M€ de fonds de financement de l'APA, 8,9 M€ de recettes usagers, 2,5 M€ de la conférence des financeurs et 0,6 M€ de la CNSA pour le financement des plateformes de services à domicile.

B03 Personnes handicapées

Avec un total de 182 M€, les dépenses au profit des personnes handicapées sont en hausse de + 2,5 M€ par rapport aux CO 2018 (+ 1,4 %).

- 126,5 M€ seront consacrés à l'hébergement des personnes handicapées en établissements (PCH, ACTP et aide sociale à l'hébergement) : dépenses en hausse de + 0,9 M€ et + 0,7 % par rapport aux CO 2018 :
 - l'aide sociale à l'hébergement aux PH (ASH) représente 124,4 M€, soit + 0,7 M€ par rapport aux CO 2018 (+ 0,6 %). La hausse est liée à un effet prix de + 0,5 %.
 - les prestations PCH-ACTP en établissements sont en hausse de + 0,1 M€ par rapport aux CO 2018 portant le BP 2019 à 2,1 M€ en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires entre 2017 et 2018 de + 5,9 % et la hausse du coût moyen de + 1,6 %.
- 51,5 M€ seront consacrés au **maintien des personnes handicapées à domicile**, en hausse de + 1,2 M€ (+ 2,4 %) par rapport aux CO 2018 :
 - la prestation de compensation du handicap à domicile (PCH) et l'ex-ACTP (allocation compensation tierce personne) représenteront une dépense en 2019 de 38,5 M€ (+ 1,4 M€ par rapport aux CO 2018, soit + 3,8 %):
 - prestation de compensation du handicap adulte : 28,6 M€ (+ 1,4 M€) par rapport aux CO 2018, soit + 5 % du fait d'une hausse du nombre de bénéficiaires de + 4 % combiné à une hausse du plan d'aide;

- allocation compensatrice tierce personne¹¹ (ACTP): 4,6 M€ (- 0,4 M€, soit 7,1 %) en raison d'une baisse du nombre d'allocataires de 10% en 2018 maintenue en 2019;
- prestation de compensation du handicap enfant : 5,2 M€ (+ 0,4 M€, soit + 8,1%). La hausse est liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de + 4 % et la hausse du coût moyen de + 1,7 %.
- les autres aides à domicile pour les PH s'élèvent à 12,9 M€ (dépenses en baisse de 0,4 M€ par rapport aux CO 2018) et comprennent principalement :
 - les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) : 5 M€ (stable) ;
 - les plateformes de services¹2 : 3,8 M€ (stable) ;
 - les services d'accueil de jour : 2,5 M€ (- 0,2 M€)
 - l'accueil familial : 0,6 M€ (stable) ;
 - les aides ménagères au titre de l'aide sociale légale : 0,4 M€ (- 0,2 M€);
 - les services d'adaptation spécialisée¹³: 0,5 M€ (stable).
- les actions de **lutte contre l'isolement** représentent 3,6 M€, soit une baisse de 0,1 M€ par rapport aux CO 2018 (- 2,2 %), avec essentiellement le dispositif de transport pour personnes à mobilité réduite (PAM) dont le coût augmente dans le cadre du nouveau marché et d'un contrôle renforcé des prises en charge¹⁴.

En recettes, 19,2 M€ sont prévus au BP 2019 (+ 0,7 M€, soit + 3,6% par rapport à 2018) : 10,1 M€ de fonds de financement de la PCH, 6,7 M€ de contributions de la part des usagers et 2,4 M€ de financements du CD92 et d'IDF Mobilités pour le transport PAM des personnes à mobilité réduite.

B04 Familles en difficulté

Pour l'année 2019, 3,9 M€ de dépenses seront consacrées aux familles en difficulté (+ 0,7 M€ soit + 20 % par rapport aux CO 2018).

Ces dépenses concernent les aides instruites par les territoires dans l'accompagnement des familles ou des enfants :

- 1,7 M€ de fonds de secours seront attribués en 2019 (+ 0,2 M€) sous forme de chèques multiservices (1,2 M€) et de secours d'urgence (0,5 M€). Cette hausse s'explique par la hausse des chèques multi-services attribués en raison de l'augmentation des MNA;
- 1,8 M€ d'aides aux partenaires dans le cadre des appels à projets lancés par les territoires d'action départementale (TAD). Ces dépenses sont en hausse de + 0,6 M€ par rapport aux CO 2018 à la suite du regroupement sur cette ligne des subventions aux partenaires précédemment sur l'ASE;
- 0,2 M€ dans le cadre de la création des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)15;
- 0,1 M€ est prévu dans le cadre des actions collectives de proximité ainsi que pour l'accompagnement psycho-social de certains bénéficiaires d'aides sociales ;
- 0,1 M€ d'interprétariat (crédits stables).

¹¹ Cette prestation n'est plus attribuée depuis l'instauration de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Toutefois, les droits restent ouverts aux anciens bénéficiaires auxquels il est proposé à chaque renouvellement le choix entre la PCH et l'ACTP.

¹² Il s'agit des 3 plateformes de services créées en 2016 dans le cadre d'un appel à projet visant à mutualiser certains SAVS, Centre d'accueil de jour (CAJ) et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).

¹³ Les Services d'Adaptation Spécialisée accompagnent des adultes handicapés désirant intégrer un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), pour qui le projet d'insertion ou de maintien à temps plein n'est pas en adéquation avec leurs capacités du moment et nécessite une préparation progressive.

¹⁴ Il est à noter que cette dépense est compensée par une recette à hauteur des 2/3, le Département, le STIF et la Région participant chacun à part égale (2,4 M€ de recettes attendues en 2019).

¹⁵ Les MASP sont destinées à aider des personnes majeures dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale. Ces mesures visent à aider les personnes dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs ressources et leurs prestations sociales.

B05 Aide sociale à l'enfance

Le Département consacrera 107,5 M€ à l'aide sociale à l'enfance (ASE), hors salaires et traitement des assistants familiaux en diminution de - 5,9 M€ par rapport aux CO 2018 (- 4,7 %). Cette forte diminution est toutefois à nuancer au regard des dépenses prévues en 2018 avec une diminution de - 1,1 M€ par rapport à la PFA 2018 (soit - 1,2 %). Assistants familiaux compris, les dépenses consacrées à l'ASE atteindront 121,4 M€ (- 0,3 M€ par rapport à la PFA 2018, soit - 0,3 %).

Les crédits 2019 ayant été ajustés à la prévision des dépenses réelles 2018, l'explication suivante portera sur une comparaison BP 2019 / prévision de fin d'année 2018 (PFA).

La prise en charge des enfants placés à l'ASE (placement et mesures d'accompagnement à domicile) constitue l'essentiel des crédits avec 82 M€ hors assistants familiaux (96 M€ en les intégrant) soit une baisse de - 5,3 M€ par rapport à la PFA 2018 (- 6,1 %). Cette diminution s'explique principalement par le redéploiement de crédits : la politique ASE vise en 2019 à réduire le placement des enfants en établissements au profit de mesures de maintien à domicile, dispositifs qui ont l'avantage d'être plus adaptés et moins onéreux que le placement. Les actions suivantes seront conduites :

- développer l'accompagnement des jeunes majeurs issus de l'ASE vers l'autonomie à hauteur de 5,9 M€ (+ 0,7 M€ par rapport à la PFA 2018, soit + 3,3 %);
- développer l'accueil familial départemental à la fois plus adapté à l'accueil des enfants placés et moins onéreux que les MECS (maisons de l'enfance à caractère social). Une place en accueil familial coûte en moyenne 43 K€ par an contre 60 K€ en établissement. En 2019, il est prévu de remplacer 12 assistants familiaux et d'en embaucher 13 supplémentaires (de 200 en décembre 2018 à 213 en décembre 2019) et de leur proposer des rémunérations plus attractives notamment en fonction de leur ancienneté (masse salariale de 13,9 M€ prévue en 2019, 0,3 M€ par rapport aux CO 2018 mais + 0,9 M€ par rapport à la PFA 2018). Le recours à des assistants familiaux via des associations est également budgété à hauteur de 22,9 M€ en hausse de + 0,7 M€ par rapport à 2018;
- développer des dispositifs complémentaires pour 3,2 M€ avec 2,3 M€ pour l'accueil de jour, 0,6 M€ pour l'internant scolaire et 0,3 M€ pour les équipes mobiles ;
- optimiser l'accueil en établissement des enfants placés en fixant une tarification différente selon le type de prise en charge. L'accueil proposé peut être en effet modulable selon les besoins de l'enfant.

Ces mesures, accompagnées d'une diminution du nombre d'enfants placés à l'ASE hors MNA (- 98 enfants placés entre juillet 2017 et juillet 2018, soit - 4,7 %) expliquent la diminution des dépenses de placement ASE prévues en 2019.

Les dépenses prévues pour assurer la **vie quotidienne des enfants placés**¹6 s'élèvent à 3,1 M€, en augmentation de + 1,5 M€ par rapport à la PFA 2018, corrélée à la mise en place de plateformes de visites médiatisées pour 1,8 M€ réalisées auparavant par les travailleurs sociaux enfance dans les territoires.

Les actions de prévention seront particulièrement développées et s'élèveront à 15,1 M€ (en hausse de + 4,4 M€ par rapport à la PFA 2018). Le Département fait le choix de développer ces mesures de prévention auprès des familles et des jeunes en difficulté qui, sans elles, seraient susceptibles de déboucher sur des placements avec :

- une nouvelle politique d'intervention éducative au domicile des enfants : 8,5 M€ (en hausse de + 3,5 M€ par rapport à la PFA 2018). Il s'agit de mesures d'assistance éducative permettant de

¹⁶ Frais qui ne sont pas compris dans le prix de journée de certains établissements (notamment hors Yvelines) ou qui concernent les placements familiaux (par exemple l'habillement, l'argent de poche, les honoraires médicaux, les frais de scolarités, de transports ou d'activité périscolaires).

maintenir l'enfant à domicile avec plusieurs degrés d'accompagnement et notamment la possibilité de mise à l'abri temporaire.

- des crédits consacrés à la prévention spécialisée à hauteur de 3,6 M€ (stables).
- dans le cadre de la prévention destinée à l'enfance et à la famille, le Département consacrera 2,1 M€ de subventions (stable), dont 1,8 M€ par le biais d'appels à projets lancés par les TAD sur des actions de prises en charge des adolescents (0,6 M€), de soutien à la parentalité (0,5 M€), de soutien à la scolarité (0,1 M€) et à la lutte contre les violences intra familiales (0,2 M€);
- les aides financières aux familles sous forme d'allocations mensuelles et secours d'urgence pour 0,6 M€ ainsi que les frais d'intervention des travailleuses familiales qui atteignent 0,2 M€ (stables).

Les subventions d'équilibre versées au Centre Maternel de Porchefontaine (CMP) et à la Maison de l'Enfance des Yvelines (MEY) s'élèvent à 9,6 M€ (- 0,8 M€ et - 7,8 % par rapport à la PFA 2018) :

- la participation du Département au fonctionnement du Centre Maternel de Porchefontaine (CMP) s'élève à 3,5 M€ en 2019 (en baisse de 0,3 M€ par rapport à la PFA 2018 soit 8,4 % pour ajuster le BP19 au réalisé 2018);
- la participation au fonctionnement de la Maison de l'Enfance des Yvelines (MEY) s'établit à 6,1 M€ en 2019, en baisse de 0,5 M€ par rapport à la PFA 2018, soit 7,4 %, compte tenu du retard pris sur le démarrage du secteur adolescents.

Les recettes de cette politique s'élèvent à 0,8 M€ au BP 2019 (- 0,8 M€ par rapport à la PFA 2018) et sont constituées principalement de participations de l'Etat, des familles et des prestations familiales.

B06 PMI et santé des familles

Les crédits 2019 consacrés à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi qu'à la santé des familles s'établissent à 2,6 M€ (soit une baisse de - 0,6 M€ par rapport aux CO 2018 pour ajuster le budget 2019 au réalisé 2018).

En 2019, le Département financera ainsi les PMI de manière équivalente à 2018 dans le cadre :

- de la protection infantile à hauteur de 1,1 M€;
- de la planification familiale à hauteur de 0,3 M€;
- des dépenses de vaccination pour un montant de 0,4 M€;
- de la protection maternelle pour 0,1 M€.

Par ailleurs, les subventions aux partenaires dans le cadre des **actions santé** (0,6 M€) affichent une diminution de - 0,2 M€ par rapport aux CO 2018, ajustés à une PFA 2018 prévue à hauteur de 0,4 M€. En recettes, 1,2 M€ sont prévus correspondant aux remboursements des actes médicaux réalisés en PMI.

B07 RSA et insertion

Les crédits consacrés à cette politique s'élèvent à 147,4 M€ (personnel mis à disposition d'ActivitY' et PEC (ex-CUI) compris) et portent principalement sur :

le **versement de l'allocation RSA** pour 135,1 M€ et du RMI pour 0,2 M€, soit une hausse de + 4,5 M€ par rapport aux CO 2018 pour tenir compte de la forte hausse du nombre de foyers allocataires de + 4,5 % depuis début 2018 et d'une revalorisation de + 1 % de l'allocation en avril 2019. A noter, une hausse significative est intervenue fin 2018 (acomptes de novembre et décembre 2018) reflétant non seulement des régularisations techniques de la CNAF, mais également la poursuite de la tendance à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Les actions suivantes sont poursuivies afin de limiter la hausse des dépenses de RSA :

- limiter la durée dans le dispositif des bénéficiaires du RSA en renforçant l'accompagnement vers le retour à l'emploi avec la mise en place d'un référent unique : les coordonnateurs de parcours d'insertion professionnels (CPIP) ;
- mieux contrôler les obligations auxquelles les bénéficiaires sont soumis en mettant en œuvre un plan de contrôle renforcé dès janvier 2019.

- les actions d'insertion financées par le Département sont confiées à l'agence ActivitY via une participation de 6,7 M€ en 2019, inférieure de 1 M€ par rapport à 2018 compte tenu de la reprise de l'excédent de résultat 2018 de 1,6 M€ qui viendra abonder son budget 2019. En intégrant le personnel mis à disposition d'ActivitY, l'aide totale apportée par le CD 78 à l'agence d'insertion s'établit à 7,1 M€ pour 2019.
- le reste des dépenses d'insertion correspond aux financements octroyés dans le cadre du fonds social européen (3,6 M€), en diminution de 1,9 M€ par rapport aux CO 2018. Le Département est organisme intermédiaire pour la gestion des fonds européens. Cette diminution correspond à un réajustement de l'autorisation d'engagement sur les appels à projets 2018-2020.

Les recettes prévues au BP 2019 s'élèvent à 2,2 M€ et portent sur le recouvrement d'indus et d'amendes pour 2 M€, en augmentation de + 0,5 M€ en raison du renforcement du plan de contrôle prévu sur les bénéficiaires du RSA. Des recettes provenant du fonds social européen (FSE) sont prévues à hauteur de 0,2 M€.

B08 Coopération internationale

Le Département prévoit de consacrer à cette politique 1,5 M€ (- 0,2 M€ par rapport aux CO 2018) : pour moitié en subventions aux associations et établissements de coopération décentralisée et pour moitié pour l'animation du réseau de coopération internationale portée par le groupement d'intérêt public (GIP) « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID). La contribution du Département au GIP YCID s'élève en 2019 à 0,7 M€ (- 0,15 M€ par rapport aux CO 2018).

2.2.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture, sport et sécurité

Les crédits affectés à cette mission concernent principalement :

- les collèges;
- le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;
- la culture et le sport.

Politique - en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
C01 Modes de garde	0,4	0,4	0,0	-5,0 %
C02 Jeunesse	3,6	2,3	-1,3	-35,5 %
C03 Collèges et enseignement	33,8	67,2	33,4	98,8 %
C04 Sport	2,6	2,0	-0,5	-20,3 %
C05 Culture et patrimoine	5,7	4,3	-1,4	-25,2 %
C06 SDIS et gendarmeries	67,7	67,8	0,0	0,0 %
C07 Communication externe	1,7	1,3	-0,4	-22,9 %
TOTAL MISSION C HORS SEMOP	115,6	109,8	-5,8	-5,0 %
TOTAL MISSION C	115,6	145,4	29,8	25,8 %
Masse salariale	40,5	34,6	-5,9	-14,5 %
TOTAL MISSION C avec MS	156,1	180,0	23,9	15,3 %

Les crédits inscrits au budget primitif 2019 pour cette mission hors masse salariale s'élèvent à 145,4 M€, en hausse de + 29,8 M€ (+ 25,8 %) par rapport aux CO 2018 compte tenu de l'impact financier de C'Midy (voir 1.1.b).

La masse salariale prévue pour cette mission en 2019 s'élève à 34,6 M€, en diminution de - 5,9 M€ par rapport à 2018 compte tenu de la mise en place de C'Midy (voir 1.1.b).

C01 Modes de garde

En 2019, les dépenses visant à soutenir les modes de garde sont prévues à hauteur de 0,4 M€, stable par rapport à 2018.

Les crédits prévus concernent :

- les subventions de fonctionnement en faveur des crèches publiques communales pour 0,2 M€ (stables);
- les dépenses de formation des assistants maternels, formations assurées par l'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY), reconduites à l'identiques de 2018 pour un montant de 0,3 M€.

C02 Jeunesse

Les dépenses prévues en matière de politique jeunesse s'élèvent à 2,3 M€ au BP 2019, en baisse de - 1,3 M€ par rapport aux CO 2018 du fait en particulier d'un changement de périmètre pour près d'1 M€ (transfert des crédits vers la mission B).

Les dépenses en faveur de l'insertion des jeunes sont prévues à hauteur de 1,7 M€, soit une baisse de - 0,8 M€ par rapport aux CO 2018. Elles concernent :

- les participations au fonctionnement des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) pour 1,4 M€ (stables) ;
- les aides financières directes pour l'insertion des jeunes pour un montant de 0,3 M€ (stables) ;
- les subventions aux partenaires associatifs et communaux en matière d'insertion des jeunes, qui ont été supprimés de la mission C (- 0,9 M€) et ont été prévus en 2019 dans la politique B04 (Familles en difficultés) dans l'enveloppe dédiée à l'insertion sociale, dont les crédits sont majoritairement délégués aux territoires dans le cadre de leur dotation sociale globale (DSG).

Les dépenses en faveur des trois îles de loisirs sont prévues au BP 2019 à hauteur de 0,4 M€. Ce montant est en baisse de - 0,4 M€ par rapport aux CO 2018, dans la mesure où ces derniers incluaient une subvention d'équilibre en faveur de la base de loisirs de Saint Quentin-en-Yvelines qui présente des exercices déficitaires depuis 2015.

Les dépenses en matière d'aide à la formation des jeunes (Bourse BAFA et bacheliers) sont reconduites à hauteur de 0,1 M€.

Les conventions de partenariat « jeunesse » sont reconduites à hauteur de 0,2 M€ en 2019, dont 0,1 M€ en faveur d'Yvelines Insertion Jeunesse.

C03 Collèges et enseignement

Dans le domaine des collèges et de l'enseignement, l'action du Département est prévue en 2019 à hauteur de 67,2 M€, en hausse de + 33,4 M€ par rapport aux CO 2018 compte tenu de la mise en place de C'Midy (voir 1.1.b).

Collèges et lycées internationaux publics yvelinois (116 établissements)

- Les dotations de fonctionnement sont prévues à hauteur de 9 M€ au BP 2019, en baisse de 1,1 M€ par rapport aux CO 2018, C'Midy compte tenu de :
 - La baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 0,6 M€ par rapport aux CO 2018 (dotation 2019 de 6,8 M€) compte tenu de la mise en place de C'Midy;
 - La baisse de la dotation d'équilibre du service de restauration scolaire (- 0,2 M€), 0,1 M€ étant prévus pour honorer les soldes de 20% de l'année N-1 (extinction des crédits en 2020);
 - La fin de la prestation externalisée SODEXO (prise en charge de la part nettoyage pour 4 collèges), soit 0,3 M€;
 - Le maintien du montant des dotations complémentaires à 0,6 M€, avec fléchage de 0,2 M€ pour des dotations dites de « transition » pour la mise en place de C'Midy.

- Les dépenses de bâtiment en faveur des collèges, intégralement reprises en gestion depuis 2018 par les services départementaux sont prévues à hauteur de 12,8 M€ au BP 2019, en baisse de - 0,7 M€ par rapport aux CO 2018, avec :
 - les dépenses de fluides (8,3 M€) ;
 - les contrats de maintenance des collèges mis en œuvre à partir de septembre 2017 (2,3 M€) ;
 - les interventions courantes d'entretien suite à la création des 3 régies en 2017 (1,6 M€).
- Les dépenses dédiées au plan numérique des collèges ont été prévues à hauteur de 2 M€, en baisse de - 0,3 M€ par rapport aux CO 2018. Elles sont gérées par Yvelines Numérique et consisteront en 2019 à la poursuite de l'installation et la maintenance du matériel informatique au sein des collèges.
- Les dépenses de personnel incombant au Département qui assure la gestion des personnels techniques des collèges, sont prévues au BP 2019 à hauteur de 32,3 M€ soit 5,8 M€ par rapport à 2018. Cette diminution s'explique essentiellement par le transfert de 197 agents techniques contractuels à C'Midy.

Collèges privés sous contrat d'association (23 établissements)

Les dépenses prévues en 2019 en faveur des collèges privés s'élèvent à 7,6 M€, en hausse de + 0,1 M€ par rapport aux CO 2018 et concernent la reconduction des deux forfaits d'externat pour le matériel et pour le personnel ATC. L'indexation de ces forfaits sur les dépenses en faveur des collèges publics (au prorata des effectifs) explique l'augmentation notamment de la participation sur les dépenses de personnel (3,7 M€, soit + 0,1 M€ par rapport aux CO 2018).

Autres dépenses en faveur de l'enseignement

Les dépenses inscrites au BP 2019 en faveur du 1er degré (0,2 M€), et les autres aides (0,1 M€) restent stables par rapport aux CO 2018 :

- les dépenses en faveur des établissements scolaires du premier degré sont prévues en 2019 à hauteur de 0,2 M€, au même niveau qu'en 2018 et concernent les subventions aux unités locales d'inclusion scolaires (0,1 M€) et aux unités pédagogiques pour les élèves allophones¹⁷;
- les autres aides concernent les subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élève.

Les recettes prévues au BP 2019 pour la politique en faveur des collèges et de l'enseignement sont prévues à hauteur de 2,5 M€, en baisse de - 1,3 M€, baisse qui s'explique principalement par la fin de la perception du fonds de rémunération du personnel de demi-pension des collèges (- 3 M€).

Les recettes attendues en 2019 sont principalement constituées de la redevance d'occupation du domaine public due par C'Midy (2,1 M€) et la participation de la Région au fonctionnement des établissements internationaux (0,3 M€).

C04 Soutien au sport

Les dispositifs d'aide aux partenaires sportifs du Département sont prévus à hauteur de 2 M€ au BP 2019, en baisse de - 0,5 M€ par rapport aux CO 2018. Cette baisse s'explique principalement par la non reconduction des crédits 2018 dédiés au championnat de France de cyclisme (- 0,4 M€). Les crédits 2019 prévus en faveur du sport se répartissent de la manière suivante :

- conventions de partenariat sportif : 0,7 M€ en faveur des comités départementaux de sport fédéral et scolaire ;
- aides annuelles de fonctionnement en faveur des associations de sport fédéral (0,6 M€) et scolaire (0,1 M€);

¹⁷ Ayant une langue maternelle différente du français.

- développement de la pratique sportive : 0,6 M€ pour les subventions de fonctionnement aux associations pour la pratique de sports de haut niveau et amateur.

C05 Culture et patrimoine

En 2019, le Département consacrera 4,3 M€ aux actions culturelles et à la valorisation du patrimoine, soit - 1,4 M€ par rapport aux CO 2018.

Les dépenses prévues au BP 2019 pour les archives départementales s'élèvent à 0,3 M€ et concernent :

- l'accès aux collections pour 0,1 M€ correspondant à l'évolution du site internet des archives et la montée en charge de la mise en ligne des documents numérisés, une baisse technique de - 0,1 M€ par rapport aux CO 2018, liée au transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement des dépenses liées à la normalisation des données en vue de leur numérisation;
- les opérations liées au traitement archivistique des collections pour 0,1 M€ (stable) ;
- les opérations de valorisation des archives (médiation culturelle) pour 0,1 M€ (stable).

Les crédits inscrits en faveur du développement culturel sont prévus à hauteur de 1,9 M€, en baisse de - 0,3 M€ par rapport aux CO 2018, par ajustement aux dépenses réelles 2018. Ces crédits seront dédiés à la mise en œuvre en 2019 de la nouvelle programmation des aides culturelles votée en séance du Conseil départemental du 29 juin 2018, qui s'articule autour des axes d'intervention suivants :

- le soutien à l'éducation artistique et culturelle, avec 1,1 M€ de crédits prévus en 2019, dont 0,2 M€ pour l'appel à projet « itinérances » ;
- le soutien aux projets culturels de territoire visant à soutenir les équipements structurants, pour 0,3 M€;
- le soutien aux manifestations culturelles attractives, pour 0,2 M€;
- la lecture publique, avec 0,2 M€ de crédits prévus en 2019, dont 0,1 M€ pour l'appel à projet Incitalire et 0,1 M€ pour le développement des ressources des petites bibliothèques ;
- l'appel à projet « Culture et accessibilité », prévu à hauteur de 0,1 M€.

Les autres dépenses culturelles 2019 porteront sur :

- la subvention d'équilibre au Musée Maurice Denis qui s'élèvera à 1,5 M€, en baisse de 0,6 M€ par rapport aux CO 2018, s'expliquant essentiellement par la fin des travaux d'aménagement des nouvelles réserves qui avaient occasionnés en 2018 des dépenses supplémentaires (transfert des œuvres, location des réserves, déménagement du centre de documentation), et par une baisse d'activité liée à la fermeture du musée pour cause de travaux entre août 2018 et la fin d'année 2019;
- la contribution du CD78 au service archéologie de l'établissement public interdépartemental (0,3 M€, stables) ;
- les dépenses bâtimentaires pour 0,3 M€, en baisse de 0,3 M€ concernant majoritairement la maintenance et les fluides du bâtiment des archives.

C06 SDIS et Gendarmerie

67,8 M€ seront consacrés au SDIS et aux locaux des gendarmeries en 2019 (stables) :

- la participation du Département au fonctionnement du SDIS est reconduite au niveau de 2018 avec 66,8 M€ (stables) ;
- la gestion du patrimoine immobilier des gendarmeries et l'entretien de leurs bâtiments et espaces verts est prévue à hauteur de 0,8 M€.

C07 Communication externe

Les dépenses visant à informer les Yvelinois sur l'action du Département sont prévues à hauteur de 1,3 M€ au BP 2019, en baisse de - 0,4 M€ par rapport aux CO 2018, principalement du fait de la non reconduction des crédits de communication liés au championnat de France de cyclisme en 2018 (- 0,6 M€) :

- le poste de dépenses le plus important concerne le magazine départemental prévu en 2019 à hauteur de 0,9 M€, en hausse de + 0,2 M€ par rapport aux CO 2018 (des mutualisations avec le CD92 seront recherchées en 2019) ;
- les dépenses concernant les autres moyens de communication (sites Web, signalétiques, dépliants institutionnels...) s'élèvent à 0,5 M€ en diminution de 11 %.

2.2.4. Mission D – Gestion publique départementale

Politique - en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
D01 Charges annexes liées à la gestion des Ressources humaines	9,5	9,8	0,3	3,6 %
D02 Systèmes d'information (hors collèges)	8,7	6,8	-1,9	-21,7 %
D03 Moyens de fonctionnement	18,1	13,3	-4,8	-26,4 %
D04 Ressources financières	62,5	79,6	17,1	27,5 %
Dont péréquation	49,6	59,9	10,3	20,8 %
Dont intérêts de la dette	7,1	7,4	0,3	4,0 %
Dont autres dépenses	5,8	12,3	6,6	114,0 %
D05 Gouvernanœ Assemblée	0,6	0,6	0,0	-2,2 %
TOTAL MISSION D	99,4	110,2	10,8	10,8 %
Masse salariale	46,4	47,3	1,0	2,1 %
TOTAL MISSION D avec MS	145,8	157,5	11,7	8,1 %

Les dépenses de personnel ont été présentées dans chacune des missions précédentes. Une vision consolidée de la masse salariale figure ci-après en D01.

La mission D concerne plus spécifiquement les fonctions supports¹⁸ et les services assurant le fonctionnement de l'Assemblée Départementale (Cabinet, Direction Générale des Services, élus, groupes politiques).

Les dépenses de personnel de la mission D s'élèvent à 47,3 M€ en 2019 et sont en augmentation de 1 M€ soit + 2,1% par rapport aux CO 2018 dû au renforcement des expertises métiers au sein des directions supports, initié dès 2017.

D01 Ressources humaines

Les charges annexes de personnel (couverture médicale, sociale et des risques professionnels des agents, emploi, formation et frais de déplacement) s'élèvent à 9,8 M€, soit + 0,3 M€ (+ 3,6 %), avec notamment :

- 4,7 M€ de dépenses relatives à la couverture sociale et médicale des agents départementaux (stables), comprenant notamment les chèques restaurants (2,8 M€), la participation au CNAS (0,8 M€), et la mutuelle (0,3 M€);
- 1,5 M€ consacré à la formation (+ 0,2 M€ par rapport aux CO 2018, soit + 12 %) avec le renforcement du plan de formation notamment pour les agents concernés par le projet Yvelines Accueil;
- 1,4 M€ concernant le remboursement des agents mis à disposition du Département par d'autres entités telles que certaines mairies ou la CAF ;
- près de 1 M€ concernant les risques professionnels (+ 0,3 M€ par rapport aux CO 2018) avec la mise en œuvre du nouveau contrat d'assurance des agents départementaux dont le taux de cotisation passe de 0,53% à 1,24%, conséquence d'une hausse de la sinistralité;
- 0,6 M€ pour les frais de déplacements professionnels, en diminution de 0,2 M€ (soit 25%) compte tenu de la rationalisation prévisible des dépenses avec la mise à jour des règles internes et le déploiement de l'outil de gestion dématérialisé;

¹⁸ Direction des ressources humaines, Direction des moyens généraux, Direction des finances, Direction des systèmes d'information, Direction des affaires juridiques et assemblées, Direction de la commande publique.

- 0,3 M€ consacré à l'emploi, en diminution de - 0,3 M€ par rapport aux CO 2018, qui s'explique par une réduction des dépenses d'intérim en lien avec la création de C'Midy.

Vision consolidée de la masse salariale du Département au budget principal :

Détails masse salariale		CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
Massse salariale (hors Ass Fam et CUI)		165,4	160,5	-4,8	-2,9 %
	Dont Mission A	6,6	5,4	-1,2	-17,6 %
	Dont Mission B	71,8	73,1	1,3	1,8 %
	Dont Mission C	40,5	34,6	-5,9	-14,5 %
	Dont Mission D	46,4	47,3	1,0	2,1 %
Masse salariale Ass Fam		14,2	13,9	-0,3	-2,3 %
Masse salariale CUI		5,0	1,8	-3,2	-64,0 %
TOTAL MASSE SALARIALE		184,5	176,2	-8,3	-4,5 %

Sur l'ensemble de la collectivité, les dépenses relatives aux traitements et charges (masse salariale) diminuent de - 8,3 M€ (- 4,5 %) par rapport aux CO 2018 avec :

- la création de C'Midy (voir 1.1.b) qui impacte la masse salariale 2019 par rapport à 2018 à hauteur de 7,3 M€ compte tenu du transfert à C'Midy des agents techniques des collèges contractuels ;
- une diminution de la masse salariale des assistants familiaux de 0,3 M€ (14,2 M€ prévus au BP19) tenant compte du réalisé 2018 (inférieure aux crédits ouverts) et de la revalorisation de la politique salariale des assistants ;
- une diminution des crédits consacrés aux contrats aidées PEC (ex-CUI) de 3,2 M€ par rapport aux CO 2018 compte tenu du transfert à C'Midy des contrats aidés PEC (ex-CUI) dédiés aux collèges (environ 200 contrats PEC). Le Département prévoit tout de même une inscription de 1,8 M€ de contrats aidés qu'il prévoit d'embaucher en 2019;
- un effet prix lié au Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grade et d'échelon, RIFSEEP, CIA...) et à certaines contraintes réglementaires (PPCR pour les filières médico-sociales, GIPA...) ;
- un effet volume relatif aux moyens humains supplémentaires, en année pleine, restant contenu par une politique d'optimisation et d'ajustement des effectifs.
 - Les effets prix et volume représentent environ une hausse de + 0,8 M€ en comparaison des crédits ouverts 2018.

Des recettes sont prévues à hauteur de 26,7 M€ sur cette politique contre 6,9 M€ de crédits ouverts 2018. Cette évolution dépend directement de la création de C'Midy avec 20,4 M€. Les autres crédits (6,3 M€) concernent :

- le remboursement de la mise à disposition d'agents départementaux pour la MDPH et d'autres structures (2,1 M€) ;
- les subventions FSE qui rembourse une partie des salaires de la mission Europe et les opérations mises en œuvre par le Département (1,4 M€) ;
- la participation des agents aux chèques restaurants (1,2 M€);
- les aides de l'Etat pour les contrats aidés et l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (0,9 M€) ;
- les remboursements de l'assurance du personnel (0,7 M€).

D02 Systèmes d'information

Les dépenses de fonctionnement informatiques 2019 s'élèvent à 6,8 M€, soit une diminution de - 1,9 M€ par rapport aux CO 2018 à nuancer au regard du niveau de PFA 2018 estimée à 7 M€. Ainsi, l'évolution des crédits 2019 se situeraient aux environs de - 0,2 M€, soit - 3 % par rapport à la PFA 2018, avec :

- 2,7 M€ dédiés à la maintenance des logiciels métiers ;

- 4,1 M€ consacrés au fonctionnement du matériel informatique, aux télécommunications et à l'infrastructure réseau.

En termes d'infrastructure, on constate une stabilité globale des crédits par rapport à 2018, avec des économies réalisées dans certains secteurs :

- des économies en frais de téléphonie (filaire, mobile et haut débit) sont proposées (- 0,2 M€ par rapport aux CO 2018);
- les dépenses de prestations de service et d'assistance à la mise en place des actions sont en diminution (- 0,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2018). Certaines de ces dépenses sont internalisées et d'autres désormais imputées en investissement en lien avec les projets d'investissement qu'elles accompagnent ;
- la politique de rationalisation des moyens d'impression permet une stabilité des dépenses en matière de consommables informatiques et location/maintenance des copieurs.

Ces économies sont néanmoins atténuées par le rattachement à cette politique des dépenses liées aux prestations d'affranchissement auparavant inscrites en politique D03 (+ 0,3 M€ par rapport aux CO 2018).

En 2019, des recettes pour 0,2 M€ sont prévues (remboursements de frais par Yvelines Numériques).

D03 Moyens de fonctionnement

Les dépenses 2019 relatives aux frais généraux pour le fonctionnement des services départementaux s'élèvent à 13,3 M€, en diminution de - 4,8 M€ par rapport aux CO 2018 :

- 4,9 M€ portent sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments (eau, électricité, gaz, chauffage, charges locatives). L'acquisition du site de Guyancourt a permis d'économiser les loyers initialement prévus (- 2 M€ annuels);
- 1,6 M€ est consacré aux dépenses de fonctionnement du site des Mureaux, soit une baisse de
 2,3 M€ par rapport aux crédits ouverts de 2018 compte tenu de la création de la société publique locale (SPL) Le Campus à partir du second trimestre 2019, avec :
 - 0,9 M€ pour les dépenses qui resteront à la charge du Département (prestation de sécurité, entretien des espaces verts, taxe foncière), comme prévu dans la convention CD78/SPL adoptée en assemblée le 18 mai 2018;
 - 0,8 M€ pour assurer le fonctionnement du campus sur les trois premiers mois de l'année 2019, jusqu'à la création effective de la SPL.
- 4,8 M€ sont dédiés aux moyens généraux dont :
 - o 2,8 M€ pour les moyens de fonctionnement courant des services (fournitures, petit matériel, papier, frais d'impression, gardiennage, nettoyage des locaux, déménagement...);
 - o 2 M€ (- 0,2 M€) pour la flotte automobile notamment le carburant (1,2 M€);
- 0,9 M€ pour les dépenses d'assurances et 0,4 M€ pour les prestations juridiques ;
- 0,5 M€ de frais divers (frais d'insertion, prestations de services, études...)

1 M€ de recettes sont inscrits au BP 2019 correspondant principalement aux loyers perçus par le Département.

D04 Ressources financières

79,6 M€ sont consacrés aux « dépenses financières » de la collectivité (+ 17,1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2018) :

- la péréquation s'élève à 59,9 M€, soit une hausse de + 10,3 M€ par rapport aux CO 2018 (cf. 2.1.4);
- les intérêts de la dette s'élèvent à 7,4 M€ en 2019 ;
- une régularisation d'un trop-perçu sur les DMTO est prévue à hauteur de + 3,5 M€ (régularisation demandée par la DDFiP pour une entreprise ayant trop contribué) ;

- des provisions pour charges (compte épargne temps, indus RSA) et des crédits de réserves (crédits d'études et ajustement des contributions aux opérateurs départementaux en fonction de la réalisation des dépenses) sont prévus à hauteur de 6,9 M€;
- les autres dépenses diminuent pour atteindre 1,9 M€.

En recettes sont inscrits les crédits liés à la fiscalité et aux recettes d'exploitation dont l'explication figure en première partie du présent rapport.

D05 Gouvernance des politiques

Les crédits du BP 2019 dédiés à cette politique portent sur les dépenses de fonctionnement de l'Assemblée Départementale et du Cabinet. Elles s'élèvent à 0,6 M€ en baisse de - 2,2 %.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

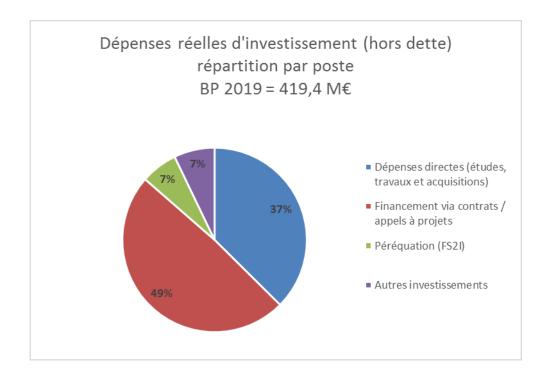
3.1. Dépenses d'investissement 2019 (crédits de paiement)

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent au total à 446,2 M€ et 419,4 M€ hors remboursement de la dette (157 M€ de dépenses d'équipement direct et 205,4 M€ de financements départementaux).

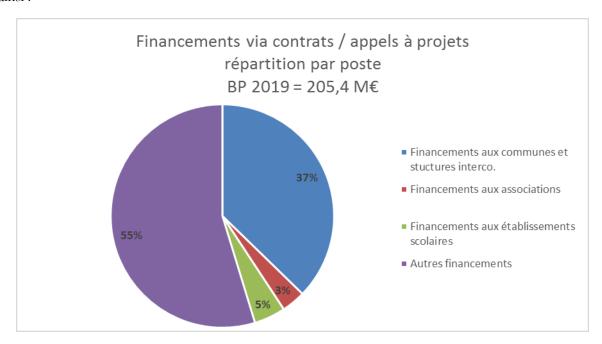
en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
Dépenses d'équipement	451,7	362,5	-89,2	-19,8 %
Dont Dépenses directes d'équipement	269,2	157,0	-112,1	-41,7 %
Dont Financements via contrats / appels à projets	182,5	205,4	22,9	12,6 %
Autres dépenses d'investissement	8,0	29,9	21,9	275,4 %
Péréquation (FS2I)	0,0	27,0	27,0	-
Dépenses d'investissement hors dette	459,6	419,4	-40,2	-8,8 %
Remboursement de la dette	24,5	26,8	2,3	9,4 %
TOTAL	484,1	446,2	-37,9	-7,8 %

Les dépenses d'investissement du Département se réalisent à travers de la maîtrise d'ouvrage départementale ou déléguée, par le financement de projets d'intérêt départemental, et par l'accompagnement des acteurs locaux dans leur politique de développement via des dispositifs de contractualisation ou d'appels à projets conclus entre le Département et le bloc communal (contrats de territoire, contrats départementaux et ruraux, appels à projet pour les maisons médicales...).

En 2018, les départements franciliens ont pris l'initiative de renforcer la solidarité territoriale en s'associant de façon volontaire autour d'un mécanisme de péréquation structurant et volontaire : le FS2I. En investissement, en 2019, le CD78 abondera ce fonds à hauteur de 27 M€.



Les versements des financements départementaux via les dispositifs contractuels et d'appels à projets représentent près de la moitié des dépenses d'investissement du Département. Au titre de 2019, les subventions sont en évolution de + 22,9 M€ (+ 12,6 %) avec 205,4 M€. Ces financements se répartissent ainsi :



Les financements envers le bloc communal (communes et intercommunalités et syndicats mixtes) représentent 47 % des subventions, soit 95,6 M€ en hausse de + 13,9 M€ (+ 16,9 %).

Les autres financements concernent les subventions versées à l'Etat, aux opérateurs de réseaux (SNCF, IDF Mobilité) dans le cadre des Contrats de plan Etat-Région pour les volets routiers et de transports en commun notamment la participation du Département au projet EOLE ainsi que la subvention à l'EPFIF.

Dépenses d'investissement par missions :

Dépenses d'investissement par mission hors reprise du résultat 2017 dans les CO 2018 (en M€)

Mission - en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	
A- Développement et attractivité territoriale	225,5	213,6	-11,9	-5,3 %
B- Solidarité et action sociale	14,4	34,5	20,1	139,4 %
C- Education, formation, jeunesse, culture et sport	145,1	100,1	-45,0	-31,0 %
D- Gestion publique départementale	99,1	98,0	-1,1	-1,1 %
TOTAL	484,1	446,2	-37,9	-7,8 %

Le Département souhaite maintenir un programme soutenu d'investissements, avec 446,2 M€ proposés au BP 2019 soit 419,4 M€ hors remboursement du capital de la dette, avec comme priorités la mobilité (infrastructures routières et transports en commun : 101 M€ dont 40 M€ concernant EOLE), la solidarité territoriale et les dispositifs d'aides au bloc communal (34 M€), la rénovation urbaine (7,8 M€ dans le cadre d'une AP de 146 M€) ainsi que la poursuite du développement du territoire via le fonds AFDEY (30 M€). Les AP inscrites au budget comprennent notamment un montant d'AP de 18 M€ pour les maisons de santé.

Le Département porte également une ambition importante dans le domaine de l'éducation, à travers la construction et la réhabilitation des collèges (81,6 M€).

Un plan d'investissements est également prévu dans le domaine de la solidarité et de l'action sociale, au profit des sites territorialisés du Département (15,3 M€) et de la première tranche de financement du foyer d'accueil médicalisé de Bécheville (9,6 M€).

Enfin, les investissements consacrés à la gestion publique départementale reflètent, non seulement les investissements au profit des systèmes d'information (12 M€) et des moyens de fonctionnement du Département, mais aussi les crédits consacrés au FS2I (27 M€) et à l'augmentation envisagée dans le capital de CITALLIOS (14,5 M€).

3.1.1. Mission A - Développement et attractivité territoriale

Politique - en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
A01 Attractivité des territoires	12,1	11,3	-0,8	-6,5 %
A02 Solidarité territoriale	25,1	34,3	9,2	36,6 %
A03 Mobilité durable	116,1	100,6	-15,5	-13,4 %
A04 Environnement	13,8	9,9	-3,9	-28,2 %
A05 Logements	30,9	39,0	8,1	26,2 %
A06 Attractivité économique	27,5	18,5	-9,0	-32,8 %
A07 Rayonnement local	0,0	0,0	0,0	ns
TOTAL MISSION A	225,5	213,6	-11,9	-5,3 %

Les crédits d'investissement consacrés à la mission A au BP 2019 s'élèvent à 213,6 M€, soit une diminution de - 11,9 M€ par rapport aux CO 2018. Ils représentent près de la moitié du budget départemental d'investissement dont une grande partie est consacrée à la mobilité (infrastructures routières et transports en commun). Cette diminution correspond à l'ajustement des crédits 2019 aux niveaux de réalisation des opérations.

A01 Attractivité des territoires

Le Département prévoit de consacrer 11,3 M€ à cette politique, avec :

- 7,8 M€ (+ 5 M€ par rapport aux CO 2018) pour la rénovation urbaine. Les contrats de renouvellement urbain arrivent à leur terme tandis que 7,5 M€ de crédits vont être affectés en 2019 au plan d'amorce de la rénovation urbaine ;
- 1 M€ (- 0,6 M€ par rapport aux CO 2018) pour l'OIN Seine Aval. En 2019, les crédits demandés sont destinés aux opérations de Mantes Université à Mantes-la-Jolie, Cœur de Ville à Bonnièressur-Seine, Nouvelle Centralité à Carrières et Ecopôle à Triel/Carrières-sous-Poissy;
- 2,6 M€ pour l'OIN Paris-Saclay (- 5,2 M€ par rapport aux CO 2018). La diminution des crédits en 2019 s'explique par l'avancement des projets et notamment la réalisation en 2018 du bâtiment Mobilab dédié aux acteurs du cluster. En 2019, les crédits comprennent notamment les travaux pour le Restaurant Inter-Entreprises du site Satory, les études du projet Mines Paris-Tech ainsi qu'une participation au financement d'une navette autonome expérimentale.

A02 Solidarité territoriale

Le Département prévoit de consacrer 34,3 M€ pour la solidarité territoriale au BP 2019, soit + 9,2 M€ par rapport aux CO 2018, avec les dispositifs suivants :

- 12 M€ (+ 4,2 M€ par rapport aux CO 2018) pour les Contrats de Territoire comprenant les Contrats Yvelines Territoires (2 M€ en 2019) d'une part, et le plan d'aide exceptionnelle pour les communes et EPCI de plus de 25 000 habitants (10 M€ en 2019) d'autre part, destinés à soutenir leurs projets structurants ;

- 5,4 M€ pour les contrats départementaux (- 2,7 M€ par rapport aux CO 2018). 49 opérations sont toujours en cours au sein de ce dispositif supprimé fin 2016.
- 3,3 M€ (- 0,9 M€ par rapport aux CO 2018) pour le dispositif « Départemental Equipement 2017-2019 » se substituant aux contrats départementaux ;
- 1 M€ pour les contrats ruraux ;
- le maintien d'une aide de 0,4 M€ pour le fonds de soutien d'urgence aux communes rurales ;
- 1 M€ d'aides pour des études d'urbanisme, de stratégie de développement économique et pour l'aide aux études des collectivités, soit une baisse de - 2 M€ par rapport aux CO 2018 du fait notamment de la baisse des études liées au site de Satory.
- 0,2 M€ pour le nouveau dispositif départemental d'aide à l'ingénierie du développement dont le but est de soutenir les études de redynamisation des centres villes.

Par ailleurs, 11 M€ sont prévus au BP 2019 au titre de la solidarité aux communes dans le cadre de l'opération envisagée en faveur de la commune de Conflans-Sainte-Honorine.

Les autres aides départementales aux communes figurent par ailleurs dans les politiques A03, A04 et A05 (voirie, environnement, logement).

A03 Mobilité durable

Cette politique mobilise plus de 20% du budget d'investissement départemental avec 100,6 M€ de dépenses prévues au BP 2019 :

- 47,7 M€ concernent l'entretien et la modernisation de la voirie départementale, avec :
 - 13,8 M€ d'aides aux communes pour la remise en état de la voirie communale (+ 4,8 M€ par rapport aux CO 2018). Cette hausse s'explique notamment par les travaux d'enfouissement de la RN10 à Trappes (3,7 M€ en 2019);
 - 16,9 M€ liés au programme récurrent d'entretien des RD ;
 - 17,1 M€ consacrés aux opérations routières importantes :
 - o en cours de finalisation:
 - la RD 121 voie nouvelle de Sartrouville-Montesson (AP de 87,9 M€) : 3.7 M€ :
 - le doublement de la RD 30 à Plaisir (AP de 87,5 M€) : 2 M€;
 - la déviation de la RD 307 à Saint-Nom-La Bretèche (AP de 40 M€) : 0,7 M€;
 - la déviation de la RD 154 Verneuil-Vernouillet (AP de 24 M€) : 1,9 M€;
 - o en cours d'études :
 - le pont RD 30 à Achères (AP de 120 M€) : 1,7 M€;
 - le diffuseur A86 à Vélizy (AP de 40,4 M€) : 0,7 M€.

Les acquisitions foncières sont en hausse (2 M€ soit + 0,6 M€ par rapport aux CO 2018) du fait d'acquisitions liées à la RD 154 et la RD 30 - RD 190.

Ces projets font l'objet de recettes, notamment de la Région, estimées à 12,3 M€ au BP 2019.

- **50,8 M€ pour les grandes infrastructures de transports en commun** avec notamment EOLE (40 M€), le Tram 13 express (8,9 M€) et le solde du pôle d'échanges multimodal de Versailles (0,3 M€);
- 1,3 M€ est prévu pour le matériel des centres d'exploitation routiers et 0,7 M€ pour leur entretien.

A04 Environnement

Les crédits consacrés à la politique environnementale s'élèvent à 9,9 M€ au BP 2019 :

- 5,9 M€ sont consacrés au patrimoine hydraulique (- 2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2018 compte tenu de la fin des contrats eau), dont :
 - 3,5 M€ dédiés au schéma départemental de l'eau qui se substitue aux contrats eau ;
 - 1 M€ pour la valorisation des berges de Seine (Digue de Montesson) ;

- 1,3 M€ pour le nouvel appel à projets en vallée de Seine.
- 2,2 M€ sont consacrés aux espaces naturels. Ce budget comprend notamment 0,5 M€ pour l'aménagement des espaces naturels du département, 0,5 M€ pour l'acquisition de 22 hectares d'ENS (espaces naturels sensibles) supplémentaires, 0,3 M€ pour la suite des travaux d'aménagement du parc du peule de l'herbe, 0,3 M€ pour l'aménagement des forêts départementales, ainsi que 0,3 M€ de subvention à l'Etat pour les forêts domaniales.
- 0,3 M€ seront versés comme contribution au GIP de compensation environnementale;
- 0,7 M€ sont dédiés au solde des opérations engagées pour les parcs naturels régionaux ;
- 0,2 M€ sont prévus pour la promotion des innovations en matière d'écologie urbaine (nature en ville et label VVF) ;
- 0,1 M€ correspondant au solde du plan de résorption des préfabriqués scolaires.

A05 Logements

39 M€ ont été affectés à la politique d'investissement en faveur du logement, en hausse de + 8,1 M€ par rapport aux CO 2018.

Ces variations s'expliquent par le fonds d'anticipation foncière pour un développement équilibré des Yvelines (AFDEY) : un versement de 30 M€ est inscrit au BP 2019. 20 M€ ont été versés en 2018.

Hors AFDEY, le Département prévoit un investissement de 9 M€ sur le logement, avec :

- 1,5 M€ pour les conventions PRIOR (- 3,5 M€ par rapport aux CO 2018 compte tenu de l'avancement technique de ces opérations), ainsi que 0,3 M€ d'études ;
- 2,6 M€ aux logements spécifiques ;
- 3 M€ à la réhabilitation de l'habitat des particuliers : + 0,9 M€ par rapport aux CO 2018 compte tenu de l'affectation en section d'investissement de l'ensemble du dispositif « Habiter Mieux » à partir de 2019 (instruction des dossiers et aides aux travaux);
- 1,2 M€ soit + 1 M€ par rapport aux CO 2018 dédiés au dispositif Ruralogy (soutien du logement social en zone rurale) du fait de la mise en place de Ruralogy II ;
- 0,5 M€ pour le plan d'appui aux communes carencées.

A06 Attractivité économique

Le Département consacre 18,5 M€ à la politique d'attractivité économique au BP 2019, ce qui comprend :

- 12 M€ pour la mise en place de la vidéo-protection (+ 2 M€ par rapport aux CO 2018);
- A noter la non reconduction en 2019 des crédits liés au haut débit (5,8 M€ de CO 2018), comprenant l'extension des réseaux et le fonds de concours SMO. Le réseau ayant été vendu par le département, les crédits 2018 n'ont pas été consommés ;
- 2,6 M€ au titre du développement économique (dont 2 M€ liés à VEDECOM) soit 3,4 M€ par rapport aux CO 2018. Il s'agit du reliquat des crédits déjà engagés au titre des programmes d'aides à l'innovation et des projets structurants, mais en extinction du fait de l'évolution des compétences départementales en matière d'interventions économiques;
- 2,5 M€ pour l'appel à projets pour le soutien à l'offre santé (acquisitions terrains, travaux, avances aux collectivités);
- 0,5 M€ dédié aux zones d'activité ;
- 0,5 M€ consacré à l'agriculture ;
- 0,3 M€ pour le développement du tourisme, majoritairement dédiés à des frais d'études et de recherche et développement pour les grands projets d'aménagement de sites touristiques.

3.1.2. Mission B – Solidarité et action sociale

Politique - en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
B01 Sites territorialisés : PAT, MDPH, TAD	6,4	15,3	8,8	137,5 %
B02 Personnes âgées	4,5	5,8	1,2	27,3 %
B03 Personnes handicapées	1,4	10,9	9,5	676,9 %
B05 Aide sociale à l'enfance	0,7	1,8	1,1	173,5 %
B06 PMI et santé	0,1	0,0	0,0	-38,0 %
B07 RSA et insertion	0,4	0,2	-0,2	-50,0 %
B08 Coopération internationale	0,9	0,4	-0,5	-52,8 %
TOTAL MISSION B	14,4	34,5	20,1	139,4 %

B01 Sites territorialisés

15,3 M€ seront consacrés à cette politique, soit une hausse de + 8,8 M€, comprenant :

- d'une part, une enveloppe de crédits pour l'acquisition et la réhabilitation de sites au profit des services sociaux territorialisés pour 13 M€. Les autres crédits sont principalement consacrés à la poursuite des travaux sur le site du Plateau des Indes de Sartrouville (0,1 M€) et aux études de la Maison Départementale des Yvelines de Trappes (0,1 M€). Les opérations de réhabilitation et de restructuration des autres sites sont estimés à 0,3 M€.
- d'autre part, le maintien et l'exploitation des locaux des services sociaux territorialisés pour 2,2 M€
 (+ 0,4 M€ par rapport à 2018) dont l'essentiel doit être consacré à des travaux d'aménagements et
 d'installation dans les bâtiments sociaux (Yvelines accueil).

B02 Personnes âgées

Le Département va consacrer 5,8 M€ de subventions d'investissement aux établissements accueillant des personnes âgées, soit + 1,2 M€ par rapport aux CO 2018. Il s'agit principalement de subventions, en faveur notamment des nouveaux projets suivants :

- la construction et extension de l'EHPAD du Val de Bièvre qui passera de 60 à 100 places à Buc pour 1 M€;
- la reconstruction de l'EHPAD de Montfort l'Amaury pour 0,4 M€ à Maule ;
- la restructuration de l'EHPAD qui passera de 69 à 95 lits pour 0,7 M€ à Vernouillet.

B03 Personnes handicapées

Le Département va consacrer 10,9 M€ de subventions (soit une hausse de + 9,5 M€ par rapport aux CO 2018) pour la construction et l'équipement d'établissements accueillant des personnes handicapées :

- 9,6 M€ pour le foyer d'accueil médicalisé de Bécheville : acquisition du foncier, acquisition et aménagement de bâtiments modulaires, relocalisation des activités du CHIMM de Bécheville et première tranche de subvention liée au démarrage des travaux. Ce projet interdépartemental représente un investissement total de plus de 30 M€, cofinancé avec le Département des Hauts-de-Seine.
- 0,3 M€ pour la transformation du foyer de vie des Alluets-le-Roi de 27 places en foyers d'accueil médicalisé (FAM) et extension de 8 places ;
- 0,2 M€ pour la restructuration de 22 places de foyer d'hébergement de St Rémy-les-Chevreuses ;
- 0,2 M€ pour la restructuration du foyer d'hébergement (FH) La Vallée à Maule ;
- 0,2 M€ pour la restructuration du FH le Manoir à Andresy, le démarrage des travaux étant prévu en octobre 2018 et l'achèvement en octobre 2019 ;
- 0,2 M€ pour la restructuration du Foyer de vie de 28 places et extension de 2 places à Versailles.

B05 ASE

Le Département prévoit de consacrer 0,5 M€ dans le cadre de travaux de réhabilitation et de sécurité des foyers départementaux (CMP et MEY) et de l'IFSY ainsi que 1,3 M€ de subvention d'investissement pour les établissements d'hébergements ASE.

B07 RSA et insertion

Le Département entend soutenir l'action d'ActivitY' à hauteur de 0,2 M€ afin de développer le financement d'outils de production favorisant une plus grande autonomie des structures d'insertion comme l'acquisition d'ordinateurs, de matériels forestier ou d'outils.

B08 Coopération internationale

0,4 M€ de subventions d'investissement est prévu pour soutenir les actions du groupement d'intérêt public Yvelines coopération internationale et développement (YCID) dans le cadre de la coopération décentralisée, en baisse de - 0,5 M€ par rapport aux CO 2018.

3.1.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport

Politique - en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
C01 Modes de garde	0,9	0,3	-0,6	-68,1 %
C03 Collèges et enseignement	119,6	81,6	-38,1	-31,8 %
C04 Sport	4,3	3,5	-0,8	-18,3 %
C05 Culture et patrimoine	9,5	8,3	-1,2	-12,3 %
C06 SDIS et gendarmeries	9,7	6,2	-3,5	-36,0 %
C07 Communication externe	0,1	0,2	0,1	97,3 %
TOTAL MISSION C	144,1	100,1	-44,0	-30,5 %

Les dépenses d'investissement prévues en 2019 pour cette mission s'élèvent à 100,1 M€, soit - 44 M€ par rapport aux CO 2018. Cette diminution est liée à un ajustement des crédits de paiement 2019 au niveau de réalisation du PPI des collèges.

C01 Mode de garde

Les crédits consacrés aux subventions d'investissement pour la création de places en crèche et en haltegarderie sont prévus en 2019 à hauteur de 0,3 M€ (- 0,6 M€ par rapport aux CO 2018 pour tenir compte du niveau de réalisation 2018).

C03 Collèges et enseignement

Les dépenses consacrées à cette politique s'élèvent à 81,6 M€ soit - 38,1 M€ par rapport aux CO 2018 mais en hausse d'environ 30 M€ au regard de la PFA 2018 compte tenu des décalages des calendriers des opérations.

Collèges et lycées internationaux publics yvelinois

- Constructions, réhabilitations et entretien des collèges : 60,9 M€ sont prévus au BP 2019, avec :
 - 25,4 M€ au titre du PPI 2010-2016 des collèges, incluant notamment :
 - o 14 M€ de crédits dédiés au lycée international de Saint-Germain-en-Laye : gymnase livré en 2018, fin du gros œuvre de l'extension et de l'externat ;
 - o 10 M€ pour le Lycée franco-allemand de Buc (reprise des travaux liés aux préfabriqués);
 - o 0,7 M€ pour le collège de Magnanville et 0,4 M€ pour Bréval compte tenu de l'achèvement de ces opérations ;
 - 16,9 M€ au titre du PPI 2017-2021, incluant le plan de sécurisation des collèges (1,8 M€), la restructuration du bâtiment SEGPA du collège Pierre et Marie Curie du Pecq (1,6 M€), la réfection du collège de Gargenville (1,3 M€), les travaux de mise en accessibilité du

- collège Georges Clémenceau de Mantes-La-Jolie (1,1 M€), et une vingtaine de réhabilitations légères (< 1 M€).
- 6,4 M€ au titre du PPI collèges volet rénovation urbaine correspondant au collège innovant de Mantes-La-Jolie (début des travaux décalé) ;
- 11,9 M€ pour les interventions courantes d'entretien des bâtiments (+ 3 M€ par rapport aux CO 2018).
- <u>Dotations d'investissement</u> : 5,4 M€ seront consacrés à l'équipement en mobilier et en matériel des collèges publics et lycées internationaux en 2019 :
 - 2,9 M€ pour le renouvellement du matériel et du mobilier des collèges ;
 - 2,4 M€ de contribution à la Région, dont 0,4 M€ pour les investissements annuels dans les deux cités scolaires (Hoche à Versailles et Le Corbusier à Poissy) et dans les établissements internationaux (lycée international de Saint Germain et lycée Franco-Allemand de Buc), 1 M€ pour la rénovation lourde du lycée Le Corbusier à Poissy et 1 M€ pour la rénovation du lycée Hoche à Versailles.
- <u>Plan numérique des collèges</u>: 7,1 M€ seront consacrés aux collèges publics et lycées internationaux en 2019, pour le déploiement des liaisons très haut débit, la mise en place d'infrastructures de réseau informatique au sein des collèges, et pour leur équipement en matériels informatiques (tablettes, micro-ordinateurs) et logiciels métiers. Ces dépenses ne sont pas portées directement par le Département mais par Yvelines Numérique.

Collèges privés sous contrat d'association (23 établissements)

4 M€ seront consacrés en 2019 aux dépenses d'investissement des collèges privés yvelinois, dont 0,6 M€ pour leur équipement informatique et 3,4 M€ pour leurs travaux.

Enseignement supérieur

4,2 M€ seront consacrés aux dépenses d'investissement en faveur de l'enseignement supérieur, dont notamment 1,4 M€ pour l'implantation de l'ENSAD dans les Grandes Ecuries de Versailles.

C04 Soutien au sport

Les dépenses d'investissement pour le soutien au sport sont prévues en 2019 à hauteur de 3,5 M€, en baisse de - 0,8 M€ par rapport aux CO 2018 pour tenir compte du niveau de réalisation des dépenses 2018. Ces dépenses concernent principalement la participation du Département aux équipements communaux mis à disposition des 78 000 collégiens yvelinois pour la pratique du sport (terrains synthétiques, gymnases, pistes d'athlétisme, plateaux EPS/multisport).

C05 Culture et patrimoine

Les crédits d'investissement consacrés à la politique culture et patrimoine sont prévus au BP 2019 à hauteur de 8,3 M€, en baisse de - 1,2 M€ :

- 3,1 M€ seront consacrés à la rénovation des bâtiments culturels en 2019 :
 - 2,5 M€ sont proposés pour les travaux de rénovation du Musée, dont 1,1 M€ pour la rénovation et la mise en accessibilité du bâtiment principal du musée Maurice Denis, 0,9 M€ pour l'acquisition d'un nouveau local de réserves et 0,4 M€ pour la réfection des murs périphériques de clôture du Musée;
 - 0,3 M€ est prévu pour les travaux du château de La Madeleine ;
 - 0,3 M€ est consacré aux travaux d'aménagement des bâtiments des archives.
- 3,1 M€ seront consacrés à la sauvegarde du patrimoine historique en 2019, désormais sous le pilotage de l'agence IngenierY', et répartis comme suit :

- valorisation et restauration du patrimoine historique : 1,9 M€;
- subventions aux communes pour les travaux relatifs aux monuments historiques et objets mobiliers : 0,7 M€;
- dispositif pour l'entretien du patrimoine rural (communes de moins de 25 000 habitants adhérentes à IngenierY': 0,5 M€.
- 1,6 M€ est consacré au développement culturel en 2019, en augmentation de + 0,5 M€ par rapport aux CO 2018. Cette hausse correspond à la refonte du dispositif d'aides culturelles aux communes et intercommunalités et vise l'aide à la requalification et à l'acquisition d'équipements informatiques et numériques, l'aide à la création de réseaux de territoire et le soutien à la lecture publique.
- 0,5 M€ est consacré aux archives départementales en 2019, dont :
 - 0,2 M€ pour la numérisation des collections des Archives ;
 - 0,2 M€ pour des travaux de restauration d'archives et acquisition d'œuvres d'art et de documents d'archives ;
 - 0,1 M€ pour l'acquisition de matériel dans le cadre du réaménagement des deux magasins situés au 2ème étage avec passage de rayonnage fixe en rayonnage mobile, pour un gain de place d'un kilomètre linéaire par magasin.
- 0,1 M€ est prévu pour la subvention d'équilibre en investissement du Musée Maurice Denis, qui diminue de 0,4 M€ par rapport aux CO 2018. Cette diminution s'explique notamment par des dépenses exceptionnelles réalisées en 2018 dont l'acquisition d'une solution logicielle métier visant à sécuriser et faciliter la gestion et la diffusion des collections et des ressources documentaires (0,3 M€), et l'acquisition de matériel informatique, de vidéosurveillance et de téléphonie interne (0,1 M€). En 2019, les dépenses d'investissement du Musée concerneront pour 0,1 M€ l'acquisition d'équipement informatique et mobilier et pour 0,1 M€ la conservation et le développement des collections.

C06 SDIS et Gendarmerie

6,2 M€ d'investissements sont inscrits au BP 2019 au profit des gendarmeries et du SDIS, soit une baisse de - 3,5 M€ par rapport aux CO 2018 :

- Gendarmeries : 4,1 M€ sont proposés au BP 2019, comprenant :
 - la poursuite des projets déjà engagés pour les casernes d'Ecquevilly (2 M€) et de Saint-Germain-en-Laye;
 - le PPI 2017-2021 avec 1,4 M€ de crédits d'études et d'acquisitions préalables ;
 - les gros entretiens et réparations pour 0,5 M€.
- <u>SDIS</u>: la subvention d'investissement de 2 M€ (soit 2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2018) est reconduite conformément aux historiques antérieurs. En 2018, une subvention exceptionnelle supplémentaire de 2 M€ (soit 4 M€ au total) a été accordée au SDIS pour éviter un recours à l'emprunt.

C07 Communication externe

Les dépenses d'investissement liées à la communication externe du Département s'élèvent à 0,2 M€. Les principaux crédits inscrits concernent les dépenses liées à la refonte du site Yvelines.fr et les dépenses dans le cadre de la signalétique des chantiers du Département.

3.1.4. Mission D – Gestion publique départementale

Hors reprise du résultat 2017 en 2018

Politique - en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	
D02 Systèmes d'information	17,3	12,1	-5,2	-29,9 %
D03 Moyens de fonctionnement	55,6	31,7	-23,9	-43,0 %
D04 Ressources financières (hors résultat)	26,3	54,2	28,0	106,6 %
Dont remboursement du capital de la dette	24,5	26,8	2,3	9,4 %
TOTAL MISSION D	99,1	98,0	-1,1	-1,1 %

D02 Systèmes d'information

Le BP 2019 des dépenses informatiques d'investissement hors collèges s'établit à 12,1 M€, en diminution de - 5,2 M€ par rapport aux CO 2018 compte tenu des décalages constatés dans certaines opérations avec :

- 5,8 M€ dédiés à l'infrastructure (- 4,3 M€ par rapport aux CO 2018), comprenant :
 - l'évolution des infrastructures informatiques et des postes de travail (5 M€);
 - la mise en œuvre d'un programme (0,8 M€) de mise en conformité à la réglementation générale sur la protection des données (RGPD).
- 3,3 M€ dédiés au domaine de l'action sociale, soit une baisse de 1 M€ par rapport aux CO 2018. En effet, l'année 2018 a permis la poursuite de la mise en œuvre du projet de gestion relation client (GRC), d'informatisation de l'accueil, du centre de contact et du progiciel Horus pour les PMI. En 2019, les crédits seront consacrés aux premières briques de la refonte du Système d'Information Social et à la poursuite du projet DomYcile.
- 2,5 M€ pour l'informatisation des directions « ressources » (crédits stables par rapport à 2018), comprenant notamment la mise en place d'outils transversaux à l'ensemble des collaborateurs comme l'extension du centre d'appel, la mise en place d'un méta-annuaire et d'un entrepôt de données.
- 0,5 M€ dédiés au Système d'Information de l'aménagement du territoire.

D03 Moyens de fonctionnement

Avec 31,7 M€, le BP 2019 affiche une diminution de près de - 23,9 M€ par rapport aux CO 2018. Cette diminution s'explique par l'acquisition du site de Guyancourt en 2018 (33,6 M€), celle-ci s'inscrivant dans une volonté de privilégier les acquisitions de bâtiments plutôt que les locations dont les loyers entrainent des dépenses de fonctionnement (loyers) importantes. Ces programmes d'acquisition seront financés dans les années qui viennent par des cessions immobilières importantes, notamment au sein du patrimoine immobilier versaillais (30 M€ sont estimés pour 2019 et 50 M€ en 2020).

En 2019, le Département compte également augmenter sa contribution à l'EPI pour une augmentation de capital au profit de Citallios (+ 14,5 M€), afin de renforcer sa capacité d'action.

Les crédits dédiés aux mobiliers pour l'ensemble des sites départementaux connaissent une diminution suite aux acquisitions réalisées en 2017 et 2018 dans le cadre de l'aménagement du site de Guyancourt.

La volonté d'accélérer le renouvellement de la flotte automobile en 2019 se traduit par une augmentation des inscriptions des crédits dédiés aux acquisitions de véhicules (+ 2 M€ par rapport aux CO 2018). La partie des crédits dédiés aux acquisitions d'engins pour l'entretien de la voirie départementale est prévue en politique A 03 (+ 1,2 M€).

Par ailleurs, des crédits sont inscrits pour la poursuite de la mise à niveau informatique et du mobilier du site du Campus ainsi que 3,6 M€ dans le cadre du versement du solde d'apport en capital à la SPL Le Campus (3,6 M€ ont été versés en 2018 sur un total de 7,2 M€ d'apport en capital prévu pour le CD78). Ces dépenses représentent 4,5 M€ en 2019 soit une baisse de - 4,6 M€ par rapport aux CO 2018.

D04 Ressources financières

Le BP 2019 comprend:

- 26,8 M€ liés au remboursement du capital de la dette (soit + 2,3 M€ par rapport aux CO 2018) ;
- 27 M€ consacrés au FS2I.

3.2. Autorisations de programme

Le montant des autorisations de programme s'élève à 4,6 Md€ dans le cadre du BP 2019 contre 4,4 Md€ fin 2018, soit une évolution de + 4 %.

Le montant total d'AP représente l'ensemble des crédits d'investissements (crédits réalisés et engagés inclus) dans le cadre des enveloppes d'AP. Au 31 décembre 2018 leur niveau d'exécution représente un volume d'engagements de 2,4 Md€ (56 % des AP votées) dont 1,9 Md€ ont été réalisés (80 % des crédits engagés). Ainsi, à fin 2018 le disponible sur AP s'élève à 1,9 Md€, soit 4,5 années de crédits de paiement.

Les différents mouvements d'AP effectués dans le cadre du BP 2019 sont les suivants :

TOTAL des AP au 31-12-2018	4 378 502 101 €
Clôtures d'AP	0€
Nouvelles AP	103 446 063 €
Baisse d'AP	-14 148 304 €
Augmentation d'AP	105 780 767 €
TOTAL des AP au BP 19	4 573 580 627 €

De nouvelles AP sont proposées au vote du BP 2019 à hauteur de 103,4 M€ et concernent notamment :

- Dispositif « Habiter mieux » 2019-2023 : + 22 M€,
- Travaux de modernisation, d'équipement et de sécurité sur RD : + 21 M€,
- Attractivité territoriale: + 15,7 M€ dont 14 M€ dédiés à l'appel à projet des Maisons médicales,
- Soutien à l'investissement des communes carencées sur la période 2019-2022 : + 15 M€,
- Renforcements des chaussées RD et ouvrages d'art : + 12 M€,
- Actions en faveur des collèges privés : + 6,9 M€,
- Parc automobile (gestion, matériel) : + 3,8 M€,
- Volets transports en commun des contrats plan Etat/Région : + 2,7 M€.

Concernant les AP en cours, des mouvements à la hausse et à la baisse sont proposés au BP 2019. Les principales augmentations du montant des AP (+ 105,8 M€) sont les suivantes :

- Rénovation urbaine sur bâtiments d'enseignement : + 70 M€,
- Réhabiliter et construire des services sociaux territorialisés dans les TAD : + 13,3 M€
- Ruralog'y : + 11 M€,

Les baisses d'AP proposées au BP 2019 s'élèvent à 14,1 M€ (hors clôture automatique). Elles résultent principalement des révisions de montant de travaux sur :

- La lutte contre la précarité énergétique : 3,2 M€
- Les AP antérieures à 2017 sur les travaux de modernisation et d'équipement des RD : 3 M€,
- Le SI Campus : 2,9 M€,
- Le tramway Chatillon-Vélizy-Viroflay: 2,7 M€.

L'ensemble des autorisations de programme est recensé dans l'état réglementaire annexé au budget primitif.

3.3. Financement de l'investissement

Compte-tenu de l'autofinancement généré, le financement des 419,4 M€ d'investissements s'établit comme suit :

en M€	BP 2019
Epargne nette	138,6
Recette d'investissement hors emprunt	94,6
Emprunt	186,2
TOTAL - Financement de l'investissement	419,4

L'emprunt nouveau inscrit au budget est un emprunt d'équilibre. L'augmentation réelle de la dette sera ajustée en fonction des recettes et dépenses effectivement constatées à fin 2019. Il est toutefois prévu de contractualiser un emprunt minimal de 120 M€ sur l'année 2019, en fonction des conditions de marché, dans le cadre du financement des investissements pluriannuels tels qu'exposés dans le cadre du DOB 2019.

Déduction faite des recettes, les dépenses réelles d'investissement nettes (hors dette) s'élèvent à 324,8 M€ contre 374 M€ en 2018. Toutefois, compte tenu des décalages d'opérations, la prévision de réalisation 2018, fait état de dépenses réelles nettes de 235,6 M€. Le BP 2019 est ainsi en hausse de +89,2 M€, soit +37,9 %.

M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
Dépenses (hors gestion de la dette et reprise du résultat)	459,6	419,4	-40,3	-8,8 %
Recettes (hors dette et affectation du résultat)	85,7	94,6	8,9	10,4 %
Dépenses réelles d'investissement nettes	374,0	324,8	-49,1	-13,1 %

3.3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des subventions perçues au titre des investissements réalisés, du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), des dotations Etat (Dotation Départementale d'Equipement des Collèges principalement) et des cessions d'actifs. Elles se répartissent comme suit :

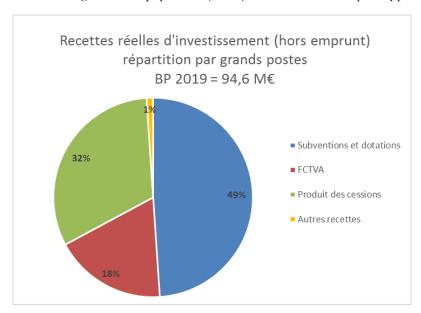
en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
FCTVA	17,7	17,2	-0,5	-2,8 %
Subventions	34,9	37,7	2,8	8,1 %
Dotations (DGE, DDEC,)	8,8	8,5	-0,3	-3,0 %
Produit des cessions	23,0	30,0	7,0	30,4 %
Opérations pour compte de tiers	0,2	0,2	0,0	-13,8 %
Autres recettes (immo. en cours et financières)	1,2	1,0	-0,2	-14,0 %
TOTAL (hors emprunt)	85,7	94,6	8,9	10,4 %

Les recettes d'investissement connaissent entre 2018 et 2019 une évolution de + 10,4 %. Cette hausse s'explique notamment par la progression du produit de cessions avec 30 M€ en 2019 contre 23 M€ en 2018

soit + 7 M€. Les cessions concernent principalement les ventes de bâtiments à Versailles (foyer Carpentier et rue de Fontenay), au Pecq (maison de l'enfance) et au Chesnay (université).

Le montant du FCTVA est lié au montant des dépenses réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale en 2018. La TVA payée est récupérée en partie par la collectivité au taux de 16,404 %.Son montant est évalué par rapport aux prévisions de réalisation de l'année 2018 éligibles au dispositif et est estimé à 17,2 M€ pour l'année 2019.

Les dotations versées par l'Etat correspondent à la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) ainsi que la dotation globale d'équipement (DGE) en baisse de - 3 % par rapport à 2018.



La part des grands postes de recettes d'investissement se trouve modifiée par rapport à 2018 compte tenu de l'augmentation des cessions (25 % des recettes en 2018) et de la faible évolution des subventions, des dotations et du FCTVA.

3.3.2. L'endettement

en M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (prév)	BP 2019
Dette LT au 1er janvier	-	49,1	77,1	143,8	186,3	257,8	330,8	352,7	359,5	370,0
Remboursement d'emprunt	-1,0	-2,0	-3,3	-7,5	-8,5	-11,9	-18,1	-20,2	-24,5	-26,8
Dette nouvelle	50,0	30,0	70,0	50,0	80,0	85,0	40,0	27,0	35,0	186,2
Dette LT au 31 décembre	49,1	77,1	143,8	186,3	257,8	330,8	352,7	359,5	370,0	529,4

L'encours total de dette à fin 2017 était de 359,5 M€. En 2018, 24,5 M€ de capital a été remboursé et 35 M€ d'emprunts nouveaux ont été tirés. L'encours actuel de la dette s'élève ainsi à 370 M€ et son taux moyen de 1,88 %, se compose :

- d'emprunts à taux fixe pour 82,5 %;
- d'emprunts à taux variable pour 17,5 %;

soit 254 € par habitant¹9 (à comparer à une moyenne nationale d'environ 506 € / habitant en 2018²0).

Le coût de la dette évolue comme suit :

¹⁹ Rapporté à la population totale de 2018

²⁰ Hors Paris et DOM source DGCL

en M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (prév)	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation %
Intérêts d'emprunt	0,9	1,6	2,6	4,3	5,0	6,0	6,9	7,1	7,1	7,4	0,3	4,2 %
Remboursement d'emprunt	1,0	2,0	3,3	7,5	8,5	11,9	18,1	20,2	24,5	26,8	2,3	9,4 %
Service de la dette	1,8	3,6	5,9	11,9	13,5	17,9	25,0	27,3	31,6	34,2	2,6	8,2 %

La part consacrée au remboursement de l'encours de dette en 2019 atteindra 26,8 M€, soit une hausse de + 2,3 M€ par rapport à 2018. Compte tenu d'un taux moyen d'emprunt stable et de la mobilisation d'un emprunt supplémentaire sur 2018, le coût consacré aux intérêts d'emprunts sera en légère hausse de + 0,3 M€ sur l'année 2019.

3.3.3. Amortissements

en M€	CO 2018	BP 2019	Ecart BP 19 vs CO 18	Variation	%
Dépenses	120,3	132,0	11,7	10	%
Recettes	14,4	15,4	1,0	7	%
Amortissements nets	105,9	116,6	10,7	10	%

Les dotations aux amortissements nettes sont en augmentation entre 2018 et 2019 de + 10,7 M€ (+ 10 %) du fait de la hausse des réalisations d'investissement depuis 2016 (+ 99,9 M€ entre 2016 et 2017).

4. LES BUDGETS ANNEXES

Les 4 budgets annexes du Département concernent :

- Le Musée Maurice Denis qui percevra une subvention d'équilibre du Département de 1,6 M€ dont :
 - o 1,5 M€ en fonctionnement en diminution de 0,6 M€ par rapport aux CO 2018 ;
 - o 0,1 M€ en investissement en diminution de 0,5 M€ par rapport aux CO 2018.
- L'institut de formation sociale des Yvelines (IFSY) qui ne devrait pas percevoir de subvention d'équilibre en 2019 puisque ses dépenses sont couvertes par la rémunération de ses actions de formation ;
- La Maison de l'Enfance Yvelines avec une subvention d'équilibre du Département qui s'élève au BP 2019 à 6,1 M€ contre 6,9 M€ en CO 2018, soit une diminution de 0,8 M€.
- Le Centre Maternel Porchefontaine avec une subvention d'équilibre du Département de 3,5 M€ au BP 2019 contre 3,8 M€ en 2018 en diminution de 0,3 M€.

MUSEE MAURICE DENIS

en M€		Foncti	ionnement	Inve	stissement		TOTAL
Nature	Programme	CO 2018	BP 2019	CO 2018	BP 2019	CO 2018	BP 2019
Dépenses	Activités culturelles du Musée	0,2	0,1	0,0	0,1	0,3	0,2
1	Moyens généraux du Musée	1,9	1,4	0,6	0,1	2,4	1,5
	dont personnel	1,1	1,0	0,0	0,0	1,1	1,0
Total Dépe	enses réelles	2,1	1,4	0,6	0,2	2,7	1,6
Total Dépe	enses d'ordre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL D	épenses	2,1	1,5	0,6	0,2	2,7	1,7
Recettes	Activités culturelles du Musée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Moyens généraux du Musée	2,1	1,5	0,6	0,1	2,7	1,6
	dont Subvention d'équilibre	2,1	1,5	0,0	0,1	2,1	1,6
Total Rece	Total Recettes réelles		1,5	0,6	0,1	2,7	1,6
Total Recettes d'ordre		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL R	ecettes	2,1	1,5	0,6	0,2	2,7	1,7

IFSY

M€		Fonc	tionnement	Inv	estissement		TOTAL
Nature	Programme	CO 2018	BP 2019	CO 2018	BP 2019	CO 2018	BP 2019
Dépenses	Formation continue sanitaire et sociale	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
-	Formation initiale sanitaire et sociale	0,1	0,1	0,0	0,0	0,4	0,1
	Moyens généraux	1,2	1,2	0,3	0,0	1,5	1,2
	dont personnel	1,1	1,1	0,0	0,0	1,1	1,1
Total Dép	enses réelles	1,4	1,3	0,3	0,0	1,7	1,4
Total Dép	enses d'ordre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL D	épenses	1,4	1,4	0,3	0,0	1,7	1,4
Recettes	Formation continue sanitaire et sociale	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2
	Formation initiale sanitaire et sociale	1,2	1,1	0,0	0,0	1,2	1,1
	Moyens généraux	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
Total Recettes réelles		1,7	1,4	0,0	0,0	1,7	1,4
Total Recettes d'ordre		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL R	ecettes	1,7	1,4	0,0	0,0	1,7	1,4

MAISON DE L'ENFANCE DES YVELINES

M€		Fonc	tionnement	Inv	estissement		TOTAL
Nature	Programme	CO 2018	BP 2019	CO 2018	BP 2019	CO 2018	BP 2019
Dépenses	Mantes-la-Jolie	1,2	1,1	0,1	0,1	1,3	1,2
	Moyens généraux	5,6	4,9	0,3	0,0	6,0	4,9
	dont personnel	5,6	4,9	0,0	0,0	5,6	4,9
Total Dépe	enses réelles	6,8	6,0	0,4	0,1	7,3	6,1
Total Dépe	enses d'ordre	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
TOTAL D	épenses	6,8	6,1	0,4	0,1	7,3	6,2
Recettes	Mantes-la-Jolie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Moyens généraux	6,9	6,1	0,4	0,0	7,0	6,1
	dont Subvention d'équilibre	6,9	6,1	0,0	0,0	6,7	6,1
Total Recettes réelles		6,9	6,1	0,4	0,0	7,3	6,1
Total Recettes d'ordre		0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
TOTAL R	ecettes	6,9	6,1	0,4	0,1	7,3	6,2

CENTRE MATERNEL PORCHEFONTAINE

M€		Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
Nature	Programme	CO 2018	BP 2019	CO 2018	BP 2019	CO 2018	BP 2019
Dépenses	Carrefour de services CMP	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
	Moyens généraux	4,3	4,0	0,3	0,1	4,6	4,1
	dont personnel	3,9	3,6	0,0	0,0	3,9	3,6
Total Dépenses réelles		4,4	4,1	0,3	0,1	4,7	4,2
Total Dépenses d'ordre		0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
TOTAL Dépenses		4,4	4,2	0,3	0,1	4,8	4,3
Recettes	Carrefour de services CMP	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3
	Moyens généraux	4,1	3,8	0,2	0,0	4,3	3,9
	dont Subvention d'équilibre	3,8	3,5	0,0	0,0	3,8	3,5
Total Recettes réelles		4,5	4,1	0,2	0,0	4,7	4,2
Total Recettes d'ordre		0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
TOTAL Recettes		4,5	4,1	0,3	0,1	4,8	4,3